

# CANTONADE

Bulletin du Syndicat des correcteurs et des professions connexes • FILPAC CGT



# 221

# CANTONADE

## Assemblée générale ordinaire

Camarades, vous êtes priés d'assister  
à l'assemblée générale ordinaire  
qui se tiendra le samedi 5 novembre 2011 à 13 heures,  
salle Léon-Jouhaux, 67, rue de Turbigo, 75003 Paris

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de l'AG du samedi 26 mars 2011
2. Admissions, démissions
3. Rapport de la trésorière
4. Rapport d'activité
5. Questions diverses

# 221

## SOMMAIRE

### Vie syndicale

Bulletin d'adhésion .....	3
Propositions de radiation .....	4
Nouvelles admissions.....	4
Annulations de radiation .....	4
Démission.....	4

### Rapports

Rapport d'activité.....	6
Comptes rendus des comités syndicaux.....	9
Rapport de la trésorière.....	15
Comptes rendus des Comités inter du Livre parisien .....	16

### Assemblée générale

AG électorale du 26 mars 2011 .....	18
-------------------------------------	----

### Édition

Réponse de la DRH Editis Mais qu'est-ce qu'il y a comme erreurs sur le site de l'Asfored ! .....	30
--	----

### Formacom

Stage réviseur-éditeur .....	32
Merci pour toutes ces années .....	33

### Disparition

Pour Janine .....	34
-------------------	----



Cantonade 221 – octobre 2011  
Directeurs de la publication : Anne Hébrard, Francis Willems.  
Fabrication : Christophe, Eric.  
Correction : Catherine, François-Georges, Jacqueline,  
Jean-Paul, Martine, Monique, Sylvie, Patrick.  
Impression : SENPQ. Pantin 93.  
Tirage de Cantonade 220, mars 2011 :  
650 exemplaires.

**Liste de diffusion du syndicat**

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste de diffusion réservée aux adhérents du syndicat, envoyez votre adresse Internet à l'adresse mail de celui-ci : [correcteurscgt@yahoo.fr](mailto:correcteurscgt@yahoo.fr)

*Des camarades inscrits peuvent parfois ne plus recevoir de messages en raison d'un empêchement dû à des filtres luttant contre le spam, qu'ils n'hésitent pas à le signaler*

**RAPPEL**

**Le montant de la cotisation mensuelle est de 1 % du revenu net.** Le minimum de cotisation est fixé à 10 euros par mois de façon exceptionnelle et sur justificatifs. Chaque nouveau syndiqué doit acquitter, conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, un droit d'admission de 10 euros. Ces sommes ont été fixées en fonction de la quote-part minimale que, pour chaque syndiqué, nous reversons à la Filpac, notre fédération de rattachement à la CGT.

Cartes, timbres et quittances sont remis en main propre ou envoyés par courrier (dans ce cas nous adresser une enveloppe timbrée). En cas de paiement par envoi postal, merci de préciser la durée de cotisation (au dos du chèque). Pour ceux qui préfèrent payer leurs cotisations par prélèvement automatique, un RIB est envoyé sur simple demande au syndicat.

*Pour adhérer au syndicat, il faut justifier de six mois de fiches de paie attestant l'exercice de la correction ou d'une des professions connexes ou pouvoir se prévaloir d'une formation attestée.*



**Adhérer au Syndicat des correcteurs et des professions connexes – CGT**  
**Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication (Filpac)**

Nom (M., M<sup>me</sup>, M<sup>lle</sup>) ..... Prénom .....

Adresse .....

..... Code postal .....

Téléphone (domicile) ..... Portable .....

Courriel.....

Date et lieu de naissance .....

Avez-vous suivi une formation attestée à la correction ? Si oui, précisez :

Ecole .....

Diplôme ..... Année .....

Lieu de travail.....

Tarif auquel vous travaillez .....

Date de votre entrée dans la correction (ou activité connexe – précisez) .....

.....

Maisons où vous avez précédemment travaillé .....

Avez-vous déjà été syndiqué ? .....

Profession(s) déjà exercée(s) .....

Degré d'instruction .....

Langues pratiquées .....

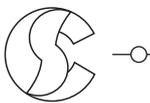
Connaissance de la PAO ? Matériel disponible .....

Connaissances particulières.....

Lieu, date .....

Signature de deux parrains syndiqués

Signature du postulant



## Propositions de radiation

Adrian Marcel  
Barillot Michèle  
Bouyahia Dominique  
Bücher Lorène  
Carreno Miguel  
Dufêtre Cécile  
Flassch Sandrine  
Gamet Frédéric  
Gauthey Bertrand  
Haviland Brigitte

Herlin Richard  
Julien Corinne  
Lestrohan Mathieu  
Levillayer Amaury  
Matteuci Silvio  
Menanteau Jacqueline  
Moreau Eric  
Noris Laurence  
Petit Odette  
Pham Pascal

Prugnard Pierre-Marie  
Quéré Joël  
Rucci Elisa  
Sadoun Idalina  
Seguin Jean-Claude  
Sellier Sylvie  
Turcovich Nathalie  
Violet Stéphane  
Weimer Tatiana

### Nouvelles admissions

Gillibert Elodie  
Vovelle Olivier

### Annulations de radiation

Heitzmann Catherine  
Langlois Pauline  
Marquer Véronique

### Démission

Marin Catherine

Pour cause de bouclage de « Cantonade », cette liste de propositions de radiations est arrêtée au 7 octobre 2011. Bien sûr, dans l'intervalle, de nombreuses cotisations arriveront au bureau 228. Tous ceux dont le nom apparaît sur cette liste ont jusqu'au 21 décembre 2011 pour se mettre à jour de leurs cotisations au moins au 30 juin 2011. A vos chéquiers!

**Rappel : selon l'article 8 de nos statuts les retards de cotisations ne sauraient excéder trois mois.**

MNPLC

**La Mutuelle nationale de la presse, du livre et de la communication**  
vous invite à participer à l'initiative de la Mutualité française  
contre la nouvelle taxation des mutuelles  
en signant la pétition nationale de la FNMF.

#### Non à la dégradation de l'accès aux soins.

Le gouvernement a décidé de doubler la taxe sur les contrats santé solidaires et responsables ! Les mutuelles sont des organismes à but non lucratif. Tout l'argent des cotisations de leurs adhérents est consacré à l'organisation de leur protection sociale. Elles ne versent pas de dividendes à des actionnaires. Taxer les mutuelles, c'est taxer 38 millions de Français, c'est créer un nouvel impôt sur la santé.

**C'est dangereux** : de plus en plus de nos concitoyens renoncent aux soins pour des raisons financières. Ce nouvel impôt a pour effet implacable de dégrader ou d'empêcher l'accès aux soins.

**C'est injuste** : alors que le taux de remboursement par la Sécurité sociale des soins de ville (médecine générale, optique, dentaire...) est descendu à 55 %, avoir une mutuelle est aujourd'hui essentiel pour chaque foyer. Une mutuelle n'est ni un privilège, ni un signe extérieur de richesse.

**Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement de renoncer à affaiblir encore une fois la protection sociale des Français et de renoncer à l'impôt sur la santé.**

SIGNEZ LA PÉTITION

sur [www.mutualite.fr/petition](http://www.mutualite.fr/petition)



Vos mutuelles unies  
pour une société plus solidaire

UN IMPÔT SUR  
NOTRE SANTÉ?  
C'EST NON!



## Syndicat des correcteurs et des professions connexes – CGT

A Sylvie Standley

Le 3 octobre 2011

Camarade,

Tu as souscrit auprès du syndicat un prêt d'honneur de 10.200 euros en juillet 2005. Tu as remboursé 20 euros par mois à partir de juillet 2005, et en mars 2006 tu es passée au rythme de 50 euros par mois.

A partir de juillet 2010, tu as cessé tout remboursement.

A ce jour, en n'ayant payé aucun intérêt sur la somme empruntée, tu es encore redevable à toute la communauté des syndiqués de la somme de 7.960 euros.

Parallèlement, tu as cessé de payer tes cotisations syndicales et est radiée pour défaut de paiement.

Le syndicat traverse une passe très difficile, les syndiqués sont pour la plupart maintenant précaires, ils n'ont pas la chance comme toi de travailler en presse depuis plus de vingt-cinq ans, et nous les aidons le plus possible devant les prud'hommes et les directions.

L'argent dont nous disposons nous est indispensable, tu le comprends, et nous attendons que tu rembourses les sommes dues.

Reçois nos salutations syndicalistes.

Pour le comité syndical, le secrétaire délégué adjoint

Fédération  
des travailleurs  
des industries  
du livre,  
du papier  
et de la  
communication  
(Filpac)

# Rapports



## Rapport d'activité

### Les rois sont nus. Vive le Syndicat des correcteurs ?

*Ce rapport a été approuvé par six voix.*

Les rapports d'activité se suivent et commencent à se ressembler. La situation internationale comme économique évolue rapidement. Et intensément. Le dernier numéro de notre bulletin évoquait les changements sociaux dans les pays de langue arabe, aujourd'hui, la crise économique, les choix politiques – de gestion – qui en découlent envahissent l'Europe. L'endettement est généralisé, pour les banques, les assurances, les communes, les régions, les pays. Les recettes habituelles – relance et réaménagement du marché du travail – semblent bien fragiles et le sentiment général est plus proche du désarroi que de la volonté de l'action.

Et le social dans tout cela ? Les syndicats n'arrivent pas ou trop peu à mobiliser les salariés, les citoyens, autour de projets politiques de gestion qui soient en mesure tant de défendre leurs intérêts que d'échapper à une sorte de fatalité, de raisonnement naturel rabâchant qu'il faut assainir les comptes, réduire l'endettement (mais lequel ?), avec comme seules variables les salaires, les couvertures sociales, les retraites. Ce qui paraissait inimaginable il y a quelques années – baisser les retraites – est évoqué dans plusieurs pays de l'Union européenne. Le débat politique droite-gauche ayant tendance à se cristalliser sur l'ampleur et la rapidité de ces évolutions...

#### La situation en presse

Nous sommes entre deux tsunamis, après la crise entraînée par le scandale des subprimes, à quelques mois de la présidentielle 2012 et à l'entrée d'une tourmente financière sans précédent. Les espoirs de relance des titres de presse reposent sur une progression de la publicité pour 2012-2013. C'était annoncé. Après la crise de 2008 et la lente mais sûre érosion de la dernière décennie, tous les espoirs semblaient de nouveau permis afin de trouver, enfin, un modèle

économique pour des titres de presse utilisant l'Internet. Las, la récession semble s'annoncer inéluctablement et avec elle la rétraction des budgets de publicité, notamment pour la presse écrite. L'ensemble de la presse va mal. De nouvelles aides de l'Etat sont annoncées pour 2012. Suffiront-elles ?

Cela fait maintenant des années que nous constatons qu'avec la déliquescence du SPQN, et faisant fi du paritarisme qui était la règle, les éditeurs ont une voie royale pour suivre leurs desseins particuliers sans en référer à personne, et encore moins à la CGT. Pendant que nous nous évertuons à répéter que la négociation d'un accord paritaire de branche serait pourtant nécessaire pour encadrer le nouveau développement de la presse, rendu primordial tant par l'évolution culturelle que par l'arrivée et l'affirmation de la Toile, de nouveaux patrons sont arrivés. Ce sont presque exclusivement des hommes, issus d'écoles d'ingénieurs, ayant administré des groupes industriels ou financiers. La presse s'en est remise à eux afin de trouver un modèle !

À l'heure où ces lignes sont écrites, le sort de *La Tribune* et de *France-Soir* est en suspens ; *Money Week* est en cessation de paiement, afin de passer outre le versement des indemnités, le salaire du mois de septembre n'a pas été versé. Tous ces titres laisseront ou laisseront des titulaires sur le carreau, situation inédite en presse parisienne.

#### *La Tribune*

En juin 2011, la direction de *La Tribune* a lancé une offensive aux conséquences désastreuses pour notre corporation. Ce plan s'attaque à tous les secteurs de la production, l'édition, l'impression, la suppression de l'entreprise de portage dédiée au titre, dans le but de mettre à bas les statuts, les conventions collectives, et de porter le coup de grâce aux organisations syndicales, en premier lieu la CGT, et ses représentants.

Ce plan fait le dangereux pari de se passer des journalistes fabricants pour que les journalistes écrivains assurent tout du travail de fabrication, supprimant par là même tous les métiers du pré-*presse*. Ce projet est d'une nature inédite en presse quotidienne nationale. La direction veut même requalifier certains postes sous la convention collective Syntec, convention rase-moquette et bien moins protectrice que la convention des journalistes dont bénéficiaient jusqu'à présent les salariés en cause.

### *Le Monde*

En vue de l'élection présidentielle de l'année prochaine, la direction a mis en place une salle de rédaction où sont regroupés sans distinction tous les journalistes intervenant sur les différents supports, papier et Web. Dans cette préparation de la présidentielle, la dimension Web s'élargit nettement et occupe une place prépondérante dans les nouveaux schémas organisationnels. Cela s'est fait sans aucune négociation avec les organisations syndicales, au prétexte que c'est une expérimentation, en négligeant les changements induits par cette situation et sans faire signer d'avenant aux journalistes, qui voient leurs modes de travail bouleversés, sans références aux droits d'auteur et à leur règlement; avec des différences de salaires entre les anciens et les nouveaux – surtout entre ceux du Web et ceux du papier.

### *Le Parisien*

Au *Parisien*, il est prévu de se passer des correcteurs pour le futur. Il ne devrait rester que quatre rédacteurs-réviseurs sur quatorze correcteurs...

Cet exemple nous concerne bien entendu au premier chef, mais il indique qu'un de ces nouveaux dirigeants, au lieu d'endosser le rôle de patron de presse, n'a d'yeux que pour la réduction du déficit à travers la réduction de la masse salariale. Cet exemple du groupe Amaury est terrible pour tous.

Quel futur est offert pour cette réalité à la fois immatérielle et industrielle qu'est la presse d'information? Celui des vacataires, embauchés temporairement ou pas, pour l'événementiel du groupe – Tour de France, Dakar, etc.? Mais la presse d'information n'est pas un produit commercial, à vendre. Les restructurations en cours sont terribles puisqu'elles semblent jeter d'abord le bébé avant l'eau du bain. La vision de ces ingénieurs-administrateurs – toujours d'une politesse exquise, notamment quand ils informent qu'ils savent licencier – est destructrice. Ils agissent comme si l'article de presse d'information était un besoin, au même titre qu'une voiture ou un ascenseur. Il s'agit donc tout d'abord de déstructurer l'organisation de ce qu'ils nomment la vieille presse, afin de réduire les coûts, puis de voir. Les erreurs commises n'étant pas à prendre en compte en termes de métiers puisque leur vision du monde, ce sont des entreprises assainies à la porte desquelles toutes les compétences professionnelles attendent sous la

forme de personnes qui, plongées dans la précarité, n'auront pas le choix.

Plus de correcteurs dans le groupe Amaury? Cela forcera les journalistes à travailler un peu mieux!, pensent-ils. Mais surtout un peu plus, et surtout pas comme des professionnels de l'information, ceux qui perdent leur temps dans des enquêtes.

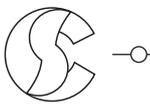
Mais une vision industrielle est nécessairement liée à celle des métiers, de leur histoire. Dans le monde de la culture, immatériel, les clients perdus ne se rattrapent jamais, ou très peu. Les lecteurs n'ont nul besoin imposé par un monde social pour ce qui concerne l'information. Les mêmes sont obligés de se déplacer, de laver leur linge, de manger des boîtes de petits pois, etc., pas de lire des titres de presse. Ils peuvent tout à fait vivre dans ce monde sans jamais lire une ligne d'un article. Et ce même si ce n'est pas sans conséquences...

La réduction de l'industrie de l'information à des ratios, des rapports de forces entre catégories, secteurs, régions, entraîne donc la destruction des métiers. Et avec eux la perte de valeur de ces produits immatériels. Une vision industrielle rabougrie, c'est également un discours résolument moderniste où des toujours futurs métiers « de l'image », des plurimédias, décrits le plus souvent avec des termes anglais, masquent le vide sidéral de réelles perspectives. Cette langue de bois n'est plus valable dans la situation de crise économique que les salariés et tous les travailleurs doivent affronter. Les plans sociaux qui se sont développés avec un volet modernisation associé à des embauches sont devenus ou deviennent des plans de licenciement. Cette logique est ancienne puisque, mécaniquement, le volet modernisation initial s'est réduit comme peau de chagrin puis s'est cantonné à une simple perspective en carton-pâte ne servant qu'à écrire un préambule de bonnes intentions pour le suivant. Le dernier, dit Recapp, fut simplement destructeur puisque chaque départ devait davantage servir à réduire la masse salariale afin de délimiter des rapports de forces entre structures qu'à « refonder », comme son titre l'indiquait. Il n'existe plus, dès lors, que des intérêts égoïstes, et toute vision unitaire et solidaire est comprise comme une charge, un empêchement.

Jeter le bébé avant l'eau du bain, c'est utiliser la langue de bois avec la certitude naïve que, face aux vagues de plus en plus grandes de la crise, ses châteaux de sable à soi – son entreprise, sa catégorie, son organisation syndicale – peuvent eux résister aux vagues et surmonter cette tempête.

C'est désigner la défense des métiers de manière inversée, comme anachronique, corporatiste. D'abord contre tout rappel historique, mais surtout contre toute attente des nouvelles générations.

Ces dernières, précarisées par l'état de la division du travail, cette réorganisation en cours, ont besoin d'outils de lutte, de regroupement, et ce dans tout le monde du travail. Le métier est une des deux



parties – avec l'appartenance à un corps social plus large – qui peut permettre la syndicalisation de ces nouvelles générations. Il est temps d'en finir avec le patriotisme d'organisation, de région, de secteur. D'être pleinement partie prenante de la CGT à travers nos métiers graphiques et de la communication pris comme outils.

## Situation dans le syndicalisme

La rencontre avec le secrétaire fédéral lors d'un comité syndical a mis la situation au clair : la syndicalisation est en chute libre, les effectifs de la Filpac ont fondu de 120 000 à 19 000 adhérents en vingt ans. Ceux du syndicat ont suivi, nous sommes forts aujourd'hui de 230 adhérents. Mais les cotisations baissent en conséquence, avec un salariat de plus en plus précaire, principalement dans l'édition. Paradoxalement, ce

sont les salariés travailleurs à domicile de l'édition qui se syndiquent maintenant, et ont besoin de l'aide de la Fédération, à travers les relais qu'elle possède et ses moyens de communication. La syndicalisation repart de la base, maillage, nouveaux réseaux.

Juste après notre assemblée générale du 5 novembre a lieu le congrès de la Filpac, notre fédération, à Montreuil. Le slogan en est : le parti pris de l'avenir. Sans blague !

Notre fédération a l'ambition d'être industrielle. D'inclure tous les salariés du monde de la presse, et donc du papier, et de la communication. C'est un parti pris qui est indissociablement lié à la défense des métiers. Et donc de leur évolution. Et nous attendons du prochain congrès de notre organisation une affirmation forte de cette réalité, que cela soit pour notre identité propre ou pour le champ social tout entier.

## Nouvelles brèves de la presse

**La presse quotidienne régionale reste une presse du papier**  
M@rsouin, groupement scientifique, vient d'étudier l'utilisation des sites internet des quotidiens de la presse régionale. Verdict : autant les lecteurs de quotidiens nationaux ont basculé sur l'internet pour la lecture de leur quotidien favori, autant, pour la presse régionale, c'est l'édition papier qui est utilisée. Les lecteurs provinciaux sont pourtant plus nombreux à utiliser les réseaux sociaux pour lire des articles de presse que les lecteurs des quotidiens nationaux – par ailleurs utilisateurs réguliers de la Toile

### France-Soir

À la fin de juin 2011, les pertes du titre atteignaient 12,8 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 6,1 millions. Le quotidien emploie 120 personnes. À l'étude, tout d'abord un plan social et le passage de 6 à 2 du nombre de centres d'impression, puis l'annonce d'un arrêt total de la version papier, 80 licenciements et la création d'un titre uniquement numé-

rique. Ce dernier réduit à certaines rubriques (sport) et animé par au plus une trentaine de salariés.

### Tout pour le numérique

Le directeur de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Ompi), M. Gurry, connaît les dates de la fin des journaux papier. C'est 2017 aux États-Unis, et 2040 pour l'ensemble du monde. « C'est une évolution, ce n'est ni bien, ni mal, il y a des études qui annoncent leur disparition. [...] Le problème lié à cette évolution est de savoir comment les éditeurs vont trouver un revenu pour payer ceux qui écrivent des articles. Il faut garder le système des droits d'auteur comme mécanisme pour récompenser les créateurs, sans cela ils ne pourront pas vivre. » Ni s'inscrire à une organisation de la propriété intellectuelle...

### Plus d'argent pour la culture... en difficulté

Le budget 2012 du ministère de la Culture augmente

sur un an de 0,9 %. La presse touche 542,7 millions (dont la plus grosse partie est inscrite au budget du ministère de la Communication). Un « fonds stratégique pour le développement de la presse » sera doté de 38,3 millions afin de rassembler les crédits pour l'aide à l'investissement. Également créée, une « Conférence des éditeurs de presse » (CEP), dont la « vocation » est de « constituer un lieu de débat et de réflexion sur les orientations stratégiques ». Principal objectif concret de celles-ci : « Guider l'évolution et l'adaptation du dispositif des aides à la presse. » Cette conférence rendra publics annuellement les montants attribués et leurs bénéficiaires. Particularité de l'année, 24,5 millions « accompagnent la modernisation sociale de la fabrication de la presse quotidienne (nationale, régionale ou départementale), l'enveloppe consacrée à cette politique s'ajustant à la réalité des besoins ».

## **Comptes rendus des comités syndicaux**

### **Comité syndical du 15 février 2011**

Présents : Éric Zivohlava, Philippe Cols, Isabelle Petit, François-Georges Lavacquerie.

Excusées : Annie Pajnic, Claude Hammouche, Susan Watelet-Riou.

#### **Comité inter du Livre parisien**

Pas de réunion du bureau, en raison des vacances scolaires.

#### *Investir*

La fusion d'*Investir* et du *Journal des finances* est effective. Deux correctrices sur trois d'*Investir* ont accepté les conditions de départ proposées par la direction.

---

### **Comité syndical du 22 février 2011**

Présents : Éric Zivohlava, Philippe Cols, Annie Pajnic.

Excusés : Isabelle Petit, Claude Hammouche, Susan Watelet-Riou, François-Georges Lavacquerie.

#### *Metro*

Les revendications salariales se présentent mal : la direction refuse toute augmentation salariale collective. La déléguée syndicale (Syndicat des correcteurs et des professions connexes CGT) consulte l'ensemble des salariés, avant une prochaine réunion avec la direction.

#### *Asford*

Un courrier du syndicat a été envoyé au président de l'organisme de formation du Syndicat national de l'édition au sujet d'annonces qui, parues sur son site, proposent du travail de correction en *free lance* « à domicile ».

#### **Permanence, trésorerie**

Un état des lieux est dressé pour le prochain tiré-à-part envoyé avec le numéro de *Cantonade*, annonçant et les élections syndicales et l'assemblée générale du 26 mars prochain.

#### **Comité inter du Livre parisien**

Le bureau d'hier a été annulé, en raison du nombre de vacanciers.

---

### **Comité syndical du 1<sup>er</sup> mars 2011**

Présents : Éric Zivohlava, Isabelle Petit, Annie Pajnic.

Excusés : Philippe Cols, Claude Hammouche, Susan Watelet-Riou, François-Georges Lavacquerie.

#### **Permanence**

Un point général de la permanence est dressé. Il s'agit de rendre compte de la situation des permanenciers, notamment des listés.

#### **Comité inter du Livre parisien**

Un courrier exigeant une rencontre au sujet de la politique salariale est envoyé.

---

### **Comité syndical du 8 mars 2011**

Présents : Éric Zivohlava, Philippe Cols, Isabelle Petit.

Excusés : Annie Pajnic, Claude Hammouche, Suzanne Watelet-Riou, François-Georges Lavacquerie.

#### *L'Humanité*

Le supplément du samedi est réorganisé ; une réunion catégorielle est demandée par la direction.

#### **Comité inter du Livre parisien**

##### **Imprimerie du Monde**

Le président du directoire du *Monde*, Louis Dreyfus, a reçu le Comité inter du Livre vendredi 4 mars. Il a assuré travailler à l'avenir de l'imprimerie du quotidien.

#### **Élections du Syndicat des correcteurs et des professions connexes**

Les envois des bulletins de vote ont lieu après-demain matin au local : jeudi, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues au bureau.

---

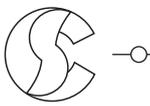
### **Comité syndical du 15 mars 2011**

Présents : Éric Zivohlava, Philippe Cols, Isabelle Petit, François-Georges Lavacquerie.

Excusées : Annie Pajnic, Claude Hammouche, Suzanne Watelet-Riou.

#### *L'Humanité*

La réorganisation du titre entraîne une réduction des services du vendredi – en fait, un par semaine, puisque le report sur deux autres jours de la semaine est possible pour deux autres. Le passage du point 110 au point 115 est acquis. La direction demande le passage des permanenciers au statut journaliste, en raison de la fin programmée de la Société de gestion Poissonnière, excepté pour la réglette qui, dans la structure de la rédaction, restera sous le statut ouvrier jusqu'à son départ à la retraite. Pour le syndicat, la négociation porte sur une rémunération identique et sur l'élaboration, pour la suiveuse, d'un contrat similaire à ceux qui ont été négociés pour les piétons il y a un plus d'un an.



### **Comité inter du Livre parisien Imprimerie du Monde**

Un constat d'accord a été signé par la direction du *Monde*, SIP et les cadres, avec une contrainte de trois semaines, pour la modernisation de l'imprimerie. Une déclaration du Comité inter du Livre parisien intitulée « Il n'est plus temps de tergiverser ! » interpelle la direction des *Échos* sur le respect des accords Recapp et Imprime tant pour Boétie Compo que pour l'imprimerie du *Monde*.

### **La Tribune**

Un communiqué intitulé « Trop, c'est trop ! La Tribune doit respecter ses engagements », du Syndicat des imprimeries parisiennes (SIP) – un des quatre syndicats qui composent l'actuel Comité inter du Livre parisien –, dénonce la menace du journal *La Tribune* de quitter l'imprimerie POP si les tarifs ne baissent pas immédiatement. Le texte souligne que cette stratégie relève d'une déclaration de guerre contre la profession, puisque, à l'image des autres, ce titre a bénéficié de réductions d'effectifs incluses dans l'accord signé par lui en octobre 2009.

### **Élections du Syndicat des correcteurs et des professions connexes**

Tous les syndiqués ont reçu depuis lundi au plus tard et le matériel électoral et le dernier numéro de notre bulletin. Si certains camarades ne l'ont toujours pas reçu, ils peuvent nous le signaler dès aujourd'hui à notre adresse syndicale, [correcteurscgt@yahoo.fr](mailto:correcteurscgt@yahoo.fr). Si le délai de la poste devient trop court, il est toujours possible soit d'apporter au 3, rue du Château-d'Eau son enveloppe (l'urne se trouve à la loge du gardien), soit de voter à l'assemblée générale du 26 mars jusqu'à 14 heures, du matériel électoral étant prévu à cet effet.

À cette occasion, nous lançons un appel pour la constitution d'un groupe – quatre personnes – qui assurera le décomptage des votes. Que les bonnes volontés se fassent connaître !

---

### **Comité syndical du 22 mars 2011**

Présents : Éric Zivohlava, Philippe Cols, Annie Pajnic, François-Georges Lavacquerie.

Excusées : Isabelle Petit, Claude Hammouche, Suzanne Watelet-Riou.

### **Salon du livre**

Hier matin, le Syndicat des correcteurs et des professions connexes a participé, à l'entrée du Salon du livre, à une distribution de tracts unitaires de l'ensemble des syndicats. Il s'agissait de dénoncer l'absence de négociations depuis 2007 sur les grilles salariales. Conséquence : 13 de ses 27 niveaux se retrouvent... au-dessous du smic.

### **Comité inter du Livre parisien**

Devant l'urgence des négociations relatives au sort de l'imprimerie du *Monde*, le secrétaire général a finalement préféré annuler la réunion du Comité inter du Livre parisien.

### **Assemblée générale électorale du Syndicat des correcteurs et des professions connexes**

• Un point sur les adhésions orales est fait. Elles sont au nombre de cinq.

• L'assemblée de samedi aura lieu 3, rue du Château-d'Eau, salle Louise-Michel. Ceux qui veulent déposer leur bulletin dans l'urne doivent le faire avant 14 heures, clôture du scrutin.

À samedi, donc.

---

### **Comité syndical du 29 mars 2011**

Présents : Isabelle Petit, Sylvie Cazenave, Anne Hébrard, Annie Pajnic, François-Georges Lavacquerie, Christophe Versailles, Nathalie Lewino, Christophe Constantin, Claire Gignan, Francis Willems. Excusée : Susan Watelet-Riou.

### **Constitution du bureau**

Pas de secrétaire délégué, pas de candidat.

Secrétaire adjointe, secrétaire à l'édition : Anne Hébrard.

Secrétaire adjoint, secrétaire à la permanence adjoint pour le *Journal officiel* : Francis Willems.

Secrétaire à la permanence : Sylvie Cazenave (06 88 64 00 97).

Trésorière : Susan Watelet-Riou.

Trésorière adjointe : Annie Pajnic.

Pôle presse périodique : Christophe Constantin, Nathalie Lewino, Claude Bourdel (hors comité).

Pôle édition : Christophe Versailles, Anne Hébrard, Marie-Hélène Massardier (hors comité), Dominique Froelich (hors comité), Dominique Caillé-Thiberge (hors comité).

Pôle PQN : Éric Zivohlava (hors comité).

Pôle publications : Éric Zivohlava (hors comité), Christophe Versailles, François-Georges Lavacquerie, Olivier Ourlé (hors comité), Patrick Mané (hors comité).

Pôle JO : Isabelle Petit, Sylvie Cazenave, Francis Willems.

Cette liste n'est pas exhaustive. Ceux qui souhaitent participer à l'un des pôles sont les bienvenus.

---

### **Comité syndical du 3 mai 2011**

Présents : Francis Willems, Sylvie Cazenave, Anne Hébrard, Annie Pajnic, François-Georges Lavacquerie, Isabelle Petit. Excusés : Susan Watelet-Riou, Claire Gignan, Christophe Versailles. Invité : Philippe Cols, représentant la section retraités auprès du comité syndical.

### **Comité syndical**

Le comité n'a plus les moyens de fonctionner comme par le passé. Il n'y a pas de secrétaire délégué car il n'y a pas eu de prise en charge et, dans ces conditions, pas de volontaire. Les deux secrétaires adjoints disposent de la signature du syndicat en cas de besoin, mais chaque équipe de presse Livre (*Les Échos*, *Le Parisien*, *JO*) compte en son sein des élus représentants du syndicat à même de mener des négociations et d'entériner des accords. Les deux secrétaires adjoints seront également responsables de la publication du bulletin, en collaboration avec Éric Zivohlava, qui a accepté de chapeauter le pôle publications. Le comité s'est constitué en pôles (publications, édition, presse quotidienne, presse magazine, *JO*) ouverts aux syndiqués qui désirent travailler avec les comitards. Le comité se réunira une fois par mois physiquement, plus si nécessaire. Les comitards restent reliés entre eux par leur liste électronique. Le prochain comité aura lieu lundi 6 juin.

### **Mutuelle**

Comme le mandat attribué au Syndicat des correcteurs au sein de la mutuelle de la presse est vacant, le comité désigne Philippe Cols, volontaire, pour le remplir.

### **Comité inter du Livre parisien**

Le comité syndical désigne Philippe Cols, volontaire, pour le représenter auprès du comité Inter. Le comité syndical décide de lancer une invitation à nos camarades du comité Inter, afin de les inviter régulièrement dans nos locaux de la Bourse du travail.

### **Les Échos**

Le comité décide de demander que les annexés 3 présents depuis plus de deux ans soient intégrés à la rédaction des Échos SA avec le statut de journaliste. Les photographeurs sont déjà passés journalistes depuis le 1<sup>er</sup> avril et Info'com désire conclure un accord similaire pour ses mandants.

### **Congrès du SGLCE**

Le SGLCE nous invite à participer à son congrès, les 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin. Le comité syndical désigne Thierry Porré, secrétaire des retraités, et Philippe Cols pour répondre à cette invitation et représenter les correcteurs.

### **Publications syndicales**

Six camarades travaillent à la fabrication de *Cantonade*. Pour le prochain numéro, il est prévu un dossier qui traite de l'évolution des métiers et de leur importance dans l'association syndicale ainsi que de la réalité de la précarisation. Le groupe est animé par deux comitards et par un responsable hors comité. Tout camarade qui désire participer est le bienvenu. Par ailleurs, nos publications ne doivent pas s'arrêter à celle statutaire de notre bulletin (deux par an) mais

englober le site (qu'il faut refonder) et d'autres publications plus ponctuelles (hors-séries thématiques et tracts).

### **Comité syndical du 6 juin 2011**

Présents : Annie Pajnic, Susan Watelet-Riou, Christophe Constantin, Sylvie Cazenave, Christophe Versailles, Francis Willems, Anne Hébrard, Claire Gignan. Invité : Philippe Cols.

Excusée : Isabelle Petit.

### **Édition**

Cinq travailleurs à domicile attaquent leur employeur, Gallimard, aux prud'hommes, entre autres pour faire reconnaître, outre la discrimination pour leur mutuelle, les droits des TAD en matière d'augmentation de salaire à l'ancienneté, des frais d'atelier et des 8,33 % (lire la lettre jointe en copie de ce compte rendu).

### **Metro**

La direction engage 8 licenciements économiques et fait seulement 2 propositions de reclassement.

### **Journal officiel**

Au 31 août, un équivalent temps plein disparaît à la correction.

### **La Tribune**

Ambiance morose. Le plateau édition, plutôt résigné, attend pour ce mois la liste des 15 personnes licenciées sur 24 (dont 3 correctrices), plus 10 autres personnes à la rédaction. Un entretien a récemment eu lieu avec Roche, rédacteur en chef provisoire : il a pour « mission » de construire un nouveau « projet éditorial »... mais il dit n'avoir pas plus de détails sur les licenciements...

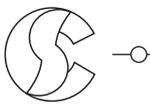
Mobilisation, quand même, ces derniers jours : un quatre-pages de rappel sur la situation du journal, à lire sur le site de la CGT ; des affiches « Non aux licenciements » collées sur les murs tous les jours (elles sont arrachées tous les matins !)... La direction vient d'annoncer la suppression du journal papier au mois d'août pendant quinze jours : à ce sujet, un CE a lieu le 8 juin.

### **Mutuelle**

L'AG a lieu le 21 juin, le sujet principal étant la fusion de la MNPLC, de la Mudos et de la MAPS. Le mandat des correcteurs en cours n'est pas remis en question dans le nouveau CA (14 membres pour la MNPLC). Par ailleurs, à la mutuelle la Mayotte, un mandat est proposé aux correcteurs. Philippe Cols est candidat.

### **Inter**

Rien de neuf. En perspective, le congrès de la Filpac, à la fin de l'année, à Montreuil.



### **Les Échos**

Le 1<sup>er</sup> juin 2011, les photograpeurs et les secrétaires techniques sont devenus journalistes, après avoir intégré Les Échos SA. Des départs de la profession ont été négociés par chacune de ces catégories. Les correcteurs demandent à négocier une intégration similaire (changement de statut), afin d'assurer aux onze annexés qui travaillent régulièrement pour le titre un emploi en CDI.

Prochain comité syndical : lundi 4 juillet, à 11 heures.

---

### **Comité syndical du 4 juillet 2011**

Présents : Annie Pajnic, Susan Watelet-Riou, Anne Hébrard, Sylvie Cazenave, Francis Willems.

Excusés : Claire Gignan, François-Georges Lavacquerie, Christophe Constantin, Christophe Versailles.

Invité : Éric Zivohlava.

### **Édition**

Un sous-groupe de la commission Édition s'est réuni le 2 juillet 2011 à la Bourse du travail, afin de discuter d'un projet de questionnaire à destination des travailleurs à domicile (TAD). Il s'est accordé sur la nécessité d'alléger considérablement le projet actuel, « testé » par différents membres du groupe. Le sous-groupe travaillera par mail cet été, afin de se mettre d'accord sur une version définitive et de pouvoir commencer, en septembre, à diffuser le questionnaire sur les listes Édition et Syndicat.

Objectif premier de cette enquête : recueillir des informations, qui seront ensuite partagées entre le plus possible de TAD. Partager une même information, c'est commencer à exister en tant que collectif, contrairement à l'atomisation, inscrite dans les conditions de travail des TAD.

Mais le sort actuel réservé à un certain nombre de TAD montre que le métier lui-même est remis en question. De ce point de vue, tous les correcteurs sont concernés. Dès lors, tous les correcteurs – et pas uniquement les TAD – seront sollicités pour répondre à l'enquête.

### **Metro**

TF1 est maintenant l'actionnaire majoritaire. Son concurrent *20 Minutes* a restructuré sa rédaction en chef ; il publie un flux tendu de newsrooms, qui nécessite beaucoup moins de rédactionnel.

### **La Tribune**

Un CE extraordinaire convoqué pour le matin n'a pu avoir lieu car les ouvriers du Livre en ont empêché la tenue. La direction a fait intervenir les CRS.

### **Congrès de la Filpac**

Le congrès aura lieu du 14 au 17 novembre à Montreuil. Le comité, qui compte inviter le secrétaire

fédéral à la rentrée, enverra deux délégués au congrès et postulera pour un poste au CEN, commission exécutive nationale. Richard Wilf est actuellement titulaire de ce poste.

### **Journal officiel**

Suppression d'un équivalent temps plein au 31 août. Des réunions de travail entre la direction technique et les délégués des différentes catégories sont prévues du 6 juillet au 8 août, afin de redéfinir les effectifs département par département. L'inspectrice du travail a été saisie du dossier des contrats d'usage au JO. Elle doit envoyer, dans les deux mois, son rapport au juge, qui statuera. À suivre...

---

### **Comité syndical du 30 août 2011**

Présents : Isabelle Petit, Susan Watelet-Riou, Anne Hébrard, Annie Pajnic, Francis Willems. Invité : Philippe Cols.

Excusé : Christophe Versailles.

Pour la commission de contrôle : Pascal Hitrop, Éric Zivohlava.

### **Archives**

Les archives du Syndicat des correcteurs et des professions connexes ont été transférées à l'Institut d'histoire sociale d'Amsterdam. Notre choix a été dicté par le prestige qui émane de ce centre de documentation spécialisé dans les mouvements sociaux, notamment syndicaux, et par les facilités accordées aux chercheurs. À terme, elles seront numérisées et une copie reviendra au Syndicat pour un usage interne.

### **Comité inter du Livre parisien**

La prochaine réunion a lieu lundi 5 septembre.

### **France-Soir, La Tribune**

Le journal a demandé à être placé en procédure de sauvegarde. Lundi 29 août, le tribunal l'a acceptée pour quatre mois. *La Tribune* est également sous cette mesure jusqu'à la fin de l'année, alors que, cet été, la version papier du journal n'est pas sortie durant quinze jours. Les discussions très serrées entre les élus et la direction reprennent ce jeudi à propos du plan social...

### **MoneyWeek**

Le titre va mal et il ne paraît plus la mi-août. L'entreprise s'est mise en cessation de paiements.

### **Les Échos**

Les négociations pour le passage des correcteurs à la rédaction sous le statut journaliste sont dans l'attente d'une réponse de la direction aux propositions des correcteurs. La direction compte dénoncer les accords des journalistes, spécifiques au titre, le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **Cantonade et assemblée générale**

La prochaine assemblée générale ordinaire du syndicat aura lieu samedi 5 novembre à 14 heures. Le numéro de *Cantonade* qui la convoque sera bouclé le 9 octobre à minuit pour la remise des copies.

### **Prochain comité syndical et congrès fédéral**

Le comité syndical a lancé une invitation à Marc Peyrade, secrétaire fédéral, en vue du prochain comité, prévu mardi 27 septembre à 11 heures. Il y sera question du syndicat au sein de la fédé et de son rôle lors du congrès de la Filpac, fin novembre. Nous y enverrons deux délégués. Richard Wilf souhaite poursuivre son mandat au sein du comité exécutif national.

### **Commission de contrôle**

Saisie de la demande formulée par Franck Leclercq (\*), elle rendra son avis après réflexion.

### **Congrès du SGLCE**

Le syndicat a répondu à l'invitation de nos camarades afin de participer à leur congrès, les 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin. Thierry Porré et Philippe Cols nous représentaient.

### **Comité syndical du 27 septembre 2011**

Présents : Annie Pajnic, Susan Watelet-Riou, Anne Hébrard, Francis Willems.

Excusés : Claire Gignan, Sylvie Cazenave, Christophe Constantin, Christophe Versailles.

Invités : Éric Zivohlava, Philippe Cols, Pascal Leboulch, Marc Peyrade, Richard Wilf.

### **Commission de contrôle**

La commission de contrôle, qui s'est réunie le 16 septembre 2011, a répondu en ces termes à la requête de Franck Leclercq (voir compte rendu du comité syndical du 30 août) :

« Paris, le 16 septembre 2011

Cher Camarade Franck Leclercq,

Nous avons bien reçu ton courrier recommandé, présenté le 1<sup>er</sup> août et daté du 25 juillet 2011. Nous avons lu attentivement celui-ci.

Pour ce qui concerne ta demande d'annulation des résultats des dernières élections, nous ne pouvons que constater que celles-ci se sont déroulées conformément aux statuts. Il en est ressorti que le comité élu est légitime.

(\*) Considérant que « chaque syndiqué [...] est tenu de se conformer aux prescriptions des statuts » et que le comité syndical « est chargé d'en assurer l'application »

(Droits et devoirs des syndiqués. Article 18. – Chaque syndiqué est tenu :

1° D'acquitter régulièrement ses cotisations ;

2° De se conformer aux prescriptions des statuts et aux décisions du comité chargé d'en assurer l'application ;

3° De respecter les tarifs syndicaux en vigueur) ;

considérant que le comité syndical ne se réunit désormais plus qu'une fois par mois, en violation de l'article 40 des statuts

(Attributions du comité syndical et de la commission de contrôle. COMITÉ SYNDICAL. Art. 40. – Le comité syndical se réunit au siège du Syndicat une fois par semaine et toutes les fois que les circonstances l'exigent.) ;

considérant que personne d'autre que le secrétaire délégué ne peut disposer de la signature sociale, selon l'article 49 des statuts (Le secrétaire délégué dispose seul de la signature sociale.) ;

considérant que personne d'autre que le secrétaire délégué ne peut agir devant les tribunaux, selon l'article 49 des statuts (Il agit au nom du comité syndical devant les tribunaux.) ;

considérant que personne d'autre que le secrétaire délégué n'est responsable des rapports entre les syndiqués et les employeurs, selon l'article 49 des statuts (Il a la responsabilité des rapports avec les syndiqués et les employeurs.) ;

considérant que personne d'autre que le secrétaire délégué ne peut fournir un rapport moral à chaque assemblée, selon l'article 49 des statuts (Il fournit, à chaque assemblée générale, un rapport moral sur la situation du Syndicat.) ;

considérant que personne d'autre que le secrétaire délégué ne peut assumer la responsabilité du bureau de placement, selon l'article 49 des statuts (Il assume la responsabilité du bureau de placement.) ;

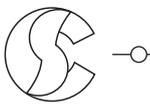
considérant que le secrétaire au placement n'est désormais plus responsable qu'auprès de lui-même, en violation de l'article 53 des statuts (Art. 53. – Le secrétaire au placement est chargé, sous la responsabilité du secrétaire délégué, du placement dans les différents secteurs professionnels) ;

considérant que le syndicat des correcteurs n'est plus membre, de fait, du Comité intersyndical du Livre parisien, en violation de l'article 49 des statuts (Le secrétaire délégué est membre du bureau du Comité intersyndical du Livre parisien.) ;

considérant qu'aucun syndiqué ne peut siéger dans les commissions paritaires et les organismes intersyndicaux de la CGT, selon l'article 50 des statuts (Art. 50. – Le secrétaire délégué, accompagné d'un ou de plusieurs syndics ou syndiqués, siège dans les commissions paritaires et les organismes intersyndicaux de la CGT. Il effectue toute démarche nécessitée par les circonstances et peut, en cas d'urgence, agir seul, mais il doit toujours en communiquer le résultat aux fins de ratification.) ;

considérant que le rapport sur la situation financière du syndicat ne pourra pas être présenté aux syndiqués dès lors qu'il n'a pas été contresigné par le secrétaire délégué (Art. 61. – Le trésorier fournit, à chaque assemblée générale ordinaire, un rapport sur la situation financière du Syndicat et en dresse le bilan, contresigné par le secrétaire délégué [...]).

Je demande que la commission de contrôle soit saisie de ces manquements, qu'elle annule les résultats des dernières élections et en organise de nouvelles, afin que le Syndicat des correcteurs dispose d'un secrétaire délégué conformément à ses statuts.



Par conséquent, nous ne pouvons donner suite à ta demande d'annulation des dernières élections.

Par ailleurs, nous prenons note de tes remarques quant au fonctionnement de l'actuel comité et nous lui transmettrons celles-ci.

Salutations syndicales.

La commission de contrôle : Stephan Viaux-Peccate, Pascal Hitrop, Éric Zivohlava. »

Elle a adressé la lettre suivante au comité syndical :

« Paris, le 16 septembre 2011

Chers Camarades du comité syndical,

Nous avons reçu une lettre recommandée le 1<sup>er</sup> août contenant une requête du camarade Franck Leclercq datée du 25 juillet.

Réunie ce jour, la commission de contrôle vient de lui répondre. Vous trouverez ce courrier ci-joint.

Si nous n'avons pas donné suite à sa demande d'annulation des dernières élections ; en revanche, nous avons pris bonne note de ses remarques quant au fonctionnement de l'actuel comité. Nous vous transmettons celles-ci pour que les élus en prennent bonne note, afin de pouvoir en discuter s'ils le souhaitent.

Salutations syndicales.

La commission de contrôle : Stephan Viaux-Peccate, Pascal Hitrop, Éric Zivohlava. »

### ***Cantonade***

La fabrication du n° 221 est entamée, la date de remise des textes à paraître arrêtée au 7 octobre. L'équipe de correction est au complet.

### ***Le Monde***

Les pourparlers pour la modernisation de l'imprimerie se poursuivent.

### ***La Tribune***

La prochaine date à prendre en compte est le référé du 3 octobre. Le tribunal dira si le journal est mis en liquidation ou continue son activité jusqu'à la fin de

l'année au moins, avec la poursuite du PSE. Rendez-vous devant le tribunal de commerce pour soutenir les salariés.

### **Congrès de la Filpac**

Le secrétaire général de la Filpac, Marc Peyrade, qui a répondu à notre invitation, est venu accompagné de Pascal Leboulch et de Richard Wilf. Le constat est fait : la Filpac a vu son nombre d'adhérents divisé par cinq en vingt ans. Les divisions entre syndicats y sont pour beaucoup. Comment, au milieu de la crise sans précédent qui s'annonce, syndiquer ? Les bases de la syndicalisation sont au nombre de trois : l'écoute ; l'identification des désaccords ; la solidarité dans l'action. Ce à quoi les comitards répondent que le salariat de nos métiers a changé – la précarisation est devenue la norme. Le travail de maillage en vue de relier les salariés les plus précaires du secteur entre eux a commencé. Le lien qui continue à exister au milieu de l'isolement, géographique pour les TAD de l'édition, statutaire pour les auto-entrepreneurs, c'est la qualification, le métier. La prise de conscience d'appartenir à une même corporation naît, puis le besoin et la volonté de prendre des mandats salariés, et enfin de représenter un syndicat. De fait, la syndicalisation repart du plus bas, mue par l'écoute des structures en place, ce que le Syndicat des correcteurs et des professions connexes a mis en place depuis quelques années maintenant.

### ***Les Échos***

Les correcteurs demandent à la direction de Boétie Compo de passer du statut d'ouvriers du Livre à celui de journaliste aux Échos SA.

### **Comité syndical**

Le prochain comité est fixé au lundi 24 octobre à 11 heures.



## **Rapport de la trésorière en octobre 2011**

Petit point sur la situation financière de notre syndicat.

A cette date, nous nous efforçons de tenir un budget de dépenses très serré, consacré en priorité :

– à nos camarades confrontés à l’obligation de mener une action en justice contre un employeur indélicat pour défendre ou faire valoir leurs droits. Cet été, deux dossiers en cours (pour l’édition et pour la presse) nous ont amenés à consulter deux avocats spécialisés pour un total de 2770 euros.

Je rappelle que les affaires en cours ont toutes fait l’objet d’un consensus signé entre le syndicat et les parties concernées convenant du remboursement, par les camarades engagés, des frais avancés par le syndicat en cas d’issue heureuse à la procédure entamée. Cela s’est déjà produit et ce à plusieurs reprises. C’est donc un système qui fonctionne et dont on peut se féliciter.

– à nos camarades retraités qui ont à cœur de nous représenter dans des instances confédérales et de défendre toujours les intérêts de notre syndicat de métier qui, bien que souvent malmené, se maintient et fait entendre toujours sa voix à la Filpac.

– à nos archives qui ont été envoyées dans le meilleur centre spécialisé d’archives syndicales en Europe, qui se trouve aux Pays-Bas, et qui seront là-bas conservées, exploitées et microfilmées (dont nous aurons une copie consultable au syndicat) afin d’être sauvées de la destruction dont elles étaient menacées, là où elles étaient jusqu’à présent.

Je rappelle que notre syndicat n’est plus en mesure de consentir de prêts personnels, dits – on se demande pourquoi – « d’honneur », d’aucune sorte.

Depuis cinq ans maintenant, cette politique a été totalement abandonnée, ce qui nous a permis de consacrer nos fonds à des projets (comme ceux ci-dessus mentionnés) qui profitent à notre collectivité et à la défense de nos intérêts et de chacun.

Je déplore cependant que certains d’entre nous qui ont bénéficié de ces prêts à l’époque et avaient entamé une procédure de remboursement aient estimé normal de l’abandonner en cours de route, nous laissant une belle ardoise au passage, des fonds qui nous seraient bien utiles aujourd’hui.

Car, il faut prendre en compte que si nous avons autant de syndiqués voire davantage qu’auparavant depuis la crise, ce sont en grande majorité des syndiqués de plus en plus pauvres, confrontés à la précarité, donc qui ne peuvent assurer qu’une cotisation minimale. Ces cotisations réduites à peau de chagrin sont bien entendu largement insuffisantes à notre fonctionnement et à nos ambitions, aussi nous comptons sur la solidarité de ceux d’entre nous qui bénéficient de salaires décentés pour participer régulièrement à hauteur de leurs revenus à notre belle entreprise syndicale.

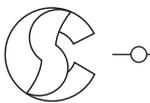
Je rappelle encore qu’à cette date trop nombreux sont ceux qui n’ont pas encore payé leurs cotisations pour l’année 2010, donc bien sûr rien envoyé en 2011. Sans argent, nerf de la guerre, nous ne durerons pas. Aucun d’entre nous n’y a intérêt.

Je remercie tous ceux qui nous soutiennent en nous envoyant régulièrement leurs cotisations. Cet acte est pour nous un encouragement très appréciable sans lequel nous ne pouvons, ensemble, construire l’avenir.

Confraternellement à tous

**Watelet-Riou Susan**





## Comptes rendus des Comités inter du Livre parisien

### Lundi 31 janvier 2011

*Pascal Wright, Jean-Pierre Augot, Éric Zivohlava, Philippe Cols, Gérard Le Tréguilly, Dominique Durant, délégué syndical de l'imprimerie du Monde, Olivier Blandin, Christian Lefranc, David Rousselle, Nicolas Masson, Xavier Didelot.*

#### Gérard Le Tréguilly

Nous avons plusieurs courriers. Un au SPQN pour l'application des accords du plan Imprime. Vingt emplois dans les sièges éditoriaux. Engagement sur la charge de travail. Que des engagements de principe. Deux autres sont destinés à *La Croix* et au *JDD* pour des engagements sur de la charge.

#### Nicolas Masson

Un 4<sup>e</sup> courrier a été envoyé sur la politique salariale.

#### Gérard Le Tréguilly

Réunion après l'intronisation, le 11, du directeur. Il faut mobiliser pour lutter contre la précarité.

#### *Journal des finances, fusion avec Investir* Rappel des conditions des clauses.

#### Gérard Le Tréguilly

La direction pousse des jalons. Nous ne devons pas laisser les personnes seules, le minimum c'est de dénoncer ces pratiques. La fusion, cela fait, pour l'imprimerie, une sortie en moins à Amaury.

#### Pascal Wright

Nous avons été reçus mardi à la Fédération. Allons-nous vers une disparition de SPPS ? Vers une remise en cause pour nous de ce que nous avons décidé, il y a quatre ans, sur les trois secteurs ? Nous voulons être un syndicat national de la distribution. S'il y a des distributeurs, c'est grâce à l'Inter. Nous ne voulons pas que le côté régional soit mis à part.

#### Gérard Le Tréguilly

Nous sommes positionnés sur des syndicats d'entreprise, nous avons un fonctionnement régional avec des syndicats d'entreprise. Nous devons sortir de la logique d'entreprise grâce à notre structure régionale.

### Lundi 8 février 2011

*Pascal Wright, Jean-Pierre Augot, Éric Zivohlava, Philippe Cols, Gérard Le Tréguilly, Dominique Durant, délégué syndical à imprimerie du Monde, Olivier Blandin, Christian Lefranc, David Rousselle, Nicolas Masson, Xavier Didelot.*

#### Gérard Le Tréguilly

Évocation des objectifs de chaque syndicat.

#### Pascal Wright

Pour la distribution, notre champ d'action est mince.

#### Gérard Le Tréguilly

La structure régionale a un sens. Pour ne pas se retrouver isolés, ciblons des objectifs avec distributions de tracs pour l'année 2011.

#### Olivier Blandin

Nous sommes pris par le quotidien dans toutes les entreprises. Nous devons réactiver le fondement de trois syndicats de filières de métiers et définir un plan d'action pour une période de reconstruction. Des résultats encourageants sont notés. Alors se pose la question du périmètre de chaque syndicat de filières de métiers.

#### Xavier Didelot

Les trois filières de métier viennent du dernier congrès. Dans les redéploiements, nous ne sommes pas partis de rien. Le Comité inter est représentant des salariés de la presse, c'est ancré dans les textes. La division syndicale avec le SGL CE est un poids. Deux entités dans le labeur. SGL CE et une coordination directe avec la Fédé. Le marché syndical est fermé au niveau de la presse, se redéployer est difficile mais, au niveau des UL et des UD, le SIP a repris sa place. Nous devons rester près de nos syndiqués, notre adaptation est nécessaire pour eux.

Pour la distribution, même si Pascal Le Bouch fait son travail, non plus à l'Inter, mais à la Fédé, nous devons continuer dans ce secteur. Nous sommes les salariés CGT des imprimeries.

#### Gérard Le Tréguilly

Bien avant le congrès de Lille, nous pensions à cette mécanique. Nous avons un document en 2007, un règlement du CILP. Après, pour le fonctionnement du Comité inter, nous étions sur un syndicat de filières de métiers. Nous en avons deux. Nous devons mettre ce texte au goût du jour. Je vous renvoie le document.

#### Gérard Le Tréguilly

Réintégrer dans le document notre analyse. C'est facile pour Info'com-SIP. Pour les camarades de SPPS, déterminons un plan d'action. Nous devons pouvoir inviter d'autres syndicats dans les filières de métier.

#### *Le Monde*

Nous avons reçu une réponse de Dreyfus. Il travaille d'arrache-pied pour des perspectives de l'imprimerie du *Monde* avec des clients identifiés, réponse fin février. Il

devait rencontrer jeudi l'équipe Bolloré. Des discussions ultra serrées sont en cours avec *Les Échos*. Un courrier a été envoyé à Morel pour une rencontre avec l'ensemble des éditeurs pour l'application des accords.

Bolloré parle d'un million d'exemplaires sur Paris (550 000 actuellement), *20 Minutes* affirme vouloir faire pareil, reste la question de l'impression.

---

### **Lundi 7 mars 2011**

*Pascal Wright, Jean-Pierre Augot, Éric Zivohlava, Gérard Le Tréguilly, Dominique Durant, délégué syndical à l'imprimerie du Monde, Olivier Blandin, Christian Lefranc, Nicolas Masson, Xavier Didelot.*

#### **Gérard Le Tréguilly**

*Le Monde*

Nous devons avoir une réponse sous quatre semaines afin d'entrer dans une logique de négociation.

---

### **Lundi 14 mars 2011**

*Pascal Wright, Éric Zivohlava, Gérard Le Tréguilly, Dominique Durant, délégué syndical à l'imprimerie du Monde, Olivier Blandin, Christian Lefranc, Nicolas Masson, Xavier Didelot, David Rousselle.*

#### **Gérard Le Tréguilly**

*Le Monde*

Nous voulons une déclaration sur la totalité des exemplaires sur tout le territoire. Une annonce sur la modernisation, puis une commission SPQN afin d'intégrer la charge avec un calendrier sur trois semaines. Semaine 11 : plan de charge, semaine 12 : outils, semaine 13 : technique, semaine 14 : accord. Nous serons fixés dans trois semaines.

#### **Plan Imprime**

Une commission de suivi s'est déroulée le 10 mars pour des entrées dans le dispositif Imprime. Nous avons signé la convention entre la Capsag et l'État pour passer au 31 décembre sur un montant global et non annuel, 75 millions d'euros. Chaque année, un avenant sera ajouté.

#### **Nouveau comité syndical, rappel du contexte**

Philippe Cols est élu au bureau de la section des retraités. Secrétaire adjoint au côté de Thierry Poré, il a été élu représentant dudit bureau au comité syndical et y siège à ce titre. Le comité l'a de son côté mandaté pour le représenter au Comité intersyndical du Livre parisien du fait de l'absence de secrétaire délégué et de prise en charge des secrétaires délégués adjoints.

---

### **Lundi 9 mai 2011**

Le Comité inter du Livre parisien prend note des nouvelles conditions de présence et de la

représentation du Syndicat des correcteurs et des professions connexes.

#### *La Tribune*

Déclenchement des hostilités, la direction menaçant rien moins que de supprimer le service édition. Des démissions à la direction de la rédaction.

---

### **Lundi 5 septembre 2011**

Rentrée avec les mêmes dossiers.

#### *Le Monde*

L'accord sur l'imprimerie du Groupe le Monde conditionne le bon déroulement du plan Imprime. On se dirige (plan B) vers l'achat d'une nouvelle rotative (lieu d'implantation indéfini) sur laquelle sera imprimé la moitié de la charge de travail du quotidien, l'autre moitié étant imprimée en province. Reste le problème de la distribution. Décision de la direction de *l'International Herald Tribune* de se faire imprimer en Belgique. Vive réaction de SIP.

Crise à *La Tribune* et à *France-Soir*.

IDN, l'imprimerie du *Figaro*, est désormais détenue à 60 % par Riccobono, et ce conformément aux accords.

---

### **Lundi 12 septembre 2011**

Le ton monte à l'IHT. Blocage du titre à Paris et Gallargues, réunion avec la direction prévue le 12 octobre.

#### *France-Soir*

Réunion avec la direction du titre le 15 septembre à 15 heures.

#### *Le Monde*

Plan drastique. 43 emplois sont menacés, à la maintenance, 12 auxiliaires et 8 cadres.

#### *La Tribune*

Action en référé pour démontrer la nullité du PSE. Jugement le 3 octobre. Nouvelles craintes sur la fermeture de SPPS (distribution parisienne) pour un regroupement de la distribution à Gonnesse. La direction laisse entendre des aides au départ à partir de 57 ans.

---

### **Lundi 19 septembre 2011**

Un appel est lancé pour supporter Helio Corbeil, réunion devant le siège du SPQN le 21 septembre à 11 h 30.

---

### **Lundi 26 septembre 2011**

Le Comité inter s'associe à la réunion papeterie du 29 septembre. Préparation à la manifestation du 11 octobre. Pas d'inter le 3 octobre 2011.

# Assemblée générale

## élective du 26 mars 2011



L'assemblée commence devant 30 personnes.

**François-Georges Lavacquerie.** – Bonjour, nous sommes le 26 mars 2011, il est 13 heures, l'assemblée des correcteurs est ouverte. Le quorum n'étant pas atteint, par respect des statuts, l'assemblée générale est repoussée d'un quart d'heure. La salle fermant à 17 heures, les débats s'arrêteront au plus tard à 16 h 30.

**François-Georges Lavacquerie.** – Il est 13 h 15. Après la suspension de séance, l'assemblée générale des correcteurs du 26 mars 2011 est ouverte. Petit point technique, on n'entend pas les interventions de la salle, donc il faut venir à la tribune si vous voulez que vos interventions soient audibles sur l'enregistreur. Et puis, n'oubliez pas de préciser votre nom avant d'intervenir, car les copains qui décryptent la bande ne connaissent pas toutes les voix. D'abord, il faut élire un président ou une présidente de séance, qui ne peut appartenir au comité. Y a-t-il des volontaires ?

**Laurent Raymond.** – Laurent Raymond, si vous voulez bien.

**François-Georges Lavacquerie.** – Pas d'autre candidat ? ... Non ? ... Tout le monde est d'accord ? Bon, Laurent Raymond est donc président de séance.

**Laurent Raymond, président de séance.** – Bonjour. L'assemblée générale d'aujourd'hui est une assemblée

générale élective. Il faut donc demander à des camarades de se porter volontaires comme scrutateurs. J'ai ici cinq noms de volontaires : Michèle Crès, Jean-Louis Gascon, Patrick Mané, Jean-Pierre Fernandez et Dominique Million. Y en a-t-il d'autres ?

**Annick Béjean.** – Michelle Crès est malade.

**Laurent Raymond.** – Michelle Crès est malade...

**Éric Zivohlava.** – Jean-Louis Gascon vient de passer à l'assemblée nous annoncer qu'il doit aller cet après-midi à l'hôpital. Il s'excuse de ne pouvoir rester.

**Laurent Raymond.** – D'accord. Michelle Crès malade, Jean-Louis Gascon parti. Il nous reste Patrick Mané, Jean-Pierre Fernandez, Dominique Million. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaiteraient participer au dépouillement ? (*Une personne lève la main.*) Oui ? Quel est ton nom ? Dominique Caillé-Thiberge. Qui s'oppose à ce que ces camarades soient scrutateurs ? ... Personne... Merci.

Maintenant que ces camarades scrutateurs sont en place à côté de l'urne, nous invitons tous les camarades désirant voter à le faire. Ils ont jusqu'à 14 heures pour cela. À ce moment, les scrutateurs emporteront l'urne dans une salle à part et procéderont au dépouillement et au décompte des voix. Une fois fini leur travail, ils reviendront remettre les résultats qui seront annoncés

après les questions diverses.

La suite de l'ordre du jour de l'assemblée générale d'aujourd'hui est le suivant : adoption du procès-verbal de l'AG du 15 mai 2010 qui avait été incomplètement publié dans *Cantonade*, adoption du procès-verbal de l'AG du 2 octobre 2010 ; admissions, démissions, rapport de la trésorière, rapport d'activité du secrétaire délégué, questions diverses, résultat des scrutins.

**Éric Zivohlava.** – Bonjour. Le scrutin étant ouvert, nous attendons pour que chacun puisse voter.

*En attendant 14 heures, des discussions variées s'ébauchent dans la salle.*

**Laurent Raymond.** – Il y a actuellement 36 personnes dans la salle. Le scrutin est bientôt clos, je pense que tout le monde a voté ? ... Il est 14 heures, le scrutin est maintenant clos pour l'élection des comités syndicaux. Les scrutateurs vont maintenant emporter l'urne pour le dépouillement. Ils reviendront en fin de séance nous annoncer les résultats des élections. Continuons l'ordre du jour de cette assemblée générale. Adoption du procès-verbal de l'AG du 15 mai 2010. Qui est pour ? 20 personnes pour. Contre ? Personne. Qui s'abstient ? 1 personne. Le procès-verbal est adopté. Adoption du procès-verbal de l'AG du 2 octobre 2010, qui est pour ? 23 personnes. Contre ? Personne. Abstention ? Personne. Adopté. Admissions. Je passe la parole à Éric Zivohlava.

**Éric Zivohlava.** – Nous comptons quatre admissions orales qui s'ajoutent aux cinq nouvelles admissions publiées page 2 du *Cantonade* numéro 220 : Deslances, Vanessa (édition) ; Dugast, Germain, deux parrains, Hervé Lefebvre et Frédéric Guernalec ; Cochet, Anne-Françoise, deux parrains, Thierry Porré et Jocelyne Ginestet ; Laroze, Sylvain, parrains Jocelyne Ginestet et Olivier Debanne.

**Laurent Raymond.** – Une question dans la salle.

**Annick Béjean.** – Combien de candidats viennent de l'école ?

**Éric Zivohlava.** – Pour les admissions orales, deux viennent de Formacom. un du CEC et la quatrième personne travaille dans l'édition, elle est admise au vu de ses feuilles de paie.

**Laurent Raymond.** – Qui est pour ces admissions publiées dans *Cantonade* et pour ces admissions orales ? 26 pour. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Les admissions sont approuvées en assemblée générale. Le rapport de la trésorière.

**Susan Watelet-Riou.** – Vous avez entre les mains le rapport financier envoyé avec *Cantonade*. Ce bilan

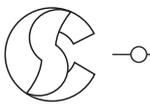
2010 nous satisfait puisque nous réussissons à garder l'équilibre financier. Nous enregistrons de nouveaux entrants et gardons la fidélité de ceux qui appartiennent à notre syndicat depuis des années. Pour les frais, la prudence s'est imposée à nous, sachant que l'hébergement à la bourse nous permet de disposer gratuitement du téléphone et de l'Internet depuis que la Mairie de Paris a effectué les travaux nécessaires dans tout le bâtiment.

Par ailleurs, il nous faut rappeler la part significative versée par le biais du système Cogetise à la CGT. C'est de notre intérêt et nous attendons de notre fédération, la Filpac, qu'elle continue avec nous de défendre nos intérêts. Viennent ensuite les frais juridiques. Ils semblent nous emmener un petit peu loin puisque cette activité croît, notamment pour le secteur de l'édition. Il s'agit de continuer à pouvoir venir en aide aux camarades en difficulté. Nous constatons que cet engagement porte ses fruits. Continuons donc dans le cadre de la solidarité syndicale. Le détail des autres lignes se trouve dans les deux pages d'intérieur de ce 4-pages. Nous y rendons compte de tout ce que nous faisons de votre argent. Voilà.

**Laurent Raymond.** – Des questions ? Éric Zivohlava demande la parole.

**Éric Zivohlava.** – Oui, un simple point. Dans ce rapport que vous avez entre les mains, il est indiqué que nous connaissons un « déficit raisonné ». Pour nous, cela signifie que c'est notre choix de syndiquer des camarades parfois en difficulté. Pour leurs revenus mais aussi pour le statut sous lequel ils exercent leur métier. Problème de feuilles de paie, de statut, ces réalités s'imposent petit à petit au syndicat. Des procédures sont issues de celles-ci. Il nous semble primordial d'être présent sur ce terrain, face à ces situations qui, si elles ne se généralisent pas encore, gagnent de l'importance. Il n'y a pas d'un côté des salariés en CDI dans des entreprises sûres et d'un autre des professionnels précarisés. Le marché de l'emploi se transforme dans une branche tout entière. Nous nous situons désormais plutôt dans des métiers de l'immatériel où tout le monde souffre des conditions de travail, de la remise en cause des statuts, des conventions collectives. Cette solidarité est de l'ordre de la politique syndicale. Ces points avaient été ébauchés lors de la mobilisation contre la réforme des retraites, chaque génération qui arrive désormais sur le marché du travail s'inquiète de la remise en cause d'une possible carrière, l'exercice de son métier dans le temps. C'est face à ces réalités que nous engageons un déficit calculé, raisonné, avec en regard la part des cotisations qu'il nous revient en tant que syndicat. Cela en imaginant le faire pendant une dizaine d'années.

**Laurent Raymond.** – Des questions ? Non. Susan ?



**Susan Watelet-Riou.** – Rien à ajouter. Sinon que des retombées positives sont constatées. Merci à tous d’être fidèles à vos engagements.

**Laurent Raymond.** – Nous allons voter sur le rapport d’activité de la trésorière. Qui est pour ? 29 pour. Contre ? Personne. Abstention ? 3 personnes. Le rapport de la trésorière est adopté. Nous passons au rapport d’activité du secrétaire délégué.

**Éric Zivohlava.** – Ce rapport oral d’activité vient compléter celui publié il y a juste cinq semaines dans le dernier numéro de *Cantonade*. Quelques semaines et, déjà, l’actualité a transformé notre récente vision des choses. Une catastrophe au Japon et une guerre en Libye. Dans le premier cas, les catastrophes naturelles, séisme et tsunami, s’additionnent à l’activité humaine défaillante, à la mauvaise organisation, à une planification inadaptée de l’urbanisation des côtes et à une politique du tout-nucléaire. Dans le second cas, la France a choisi de s’engager dans la transformation d’un pays de l’autre côté de la Méditerranée, par la guerre.

Le tout en pleine crise économique. Ainsi, la question du tout-nucléaire : s’en être remis aux centrales nucléaires et seulement à elles, se repose de manière brutale. Des technocrates ont décidé, il y a six décennies, de bout en bout, avec des scientifiques et des industriels, du choix de la technologie et de l’investissement, le tout pour un siècle. Avec l’absence d’un contrôle démocratique régulier.

« Peut-être, quand vous serez grands, votre future voiture fonctionnera grâce à une toute petite pile nucléaire placée dans le coffre arrière », c’est ce que m’annonçait en 1961 mon institutrice de l’école primaire. Cette femme était émerveillée de l’exploit dans l’espace de ses camarades soviétiques et par les possibilités sur Terre offertes par le nucléaire : une source d’énergie inépuisable, peu chère (ce qui était déjà archifaux) et disponible démocratiquement, pour tous et pour tout. Alors, pour ces chantres du modernisme, du progrès, on pouvait résumer leur action en déclarant : « Le socialisme c’est l’atome plus l’électricité. »

La responsabilité de la gauche, socialistes, communistes, radicaux, est écrasante pour notre pays dans ce choix de l’après-guerre. Où il est question de carrières pour de grands commis de l’État, de postes dans les laboratoires, d’enrichissement invraisemblable des patrons expropriés et de petits porteurs (8 % des ménages) afin de créer EDF-GDF. En effet, quand la nation émet en 1946 un emprunt pour indemniser les propriétaires des 900 entreprises électriques et gazières nationalisées, c’est en leur garantissant pendant 45 années que leur milliard de francs d’alors d’indemnités était converti en titres dont la valeur boursière progresserait de 4,10 %, puisque indexée sur l’accroissement du chiffre d’affaires d’EDF-GDF. « Construisez des centrales ! », s’époumonaient ces rentiers de l’entreprise publique. Seul problème pour

ces capitalistes heureux, le tirage au sort annuel de sortie obligatoire pour certains. Jamais à court d’imagination, les assureurs créèrent alors une assurance spéciale contre le risque de remboursement forcé ! En 1979, c’est même une majorité de droite qui, confrontée à l’envolée des prix de l’énergie, reviendra sur cette indexation sur le chiffre d’affaires. (\*)

C’est cela, d’abord, le nucléaire en France, un type de fonctionnement social où l’élite décide, prospère professionnellement et encaisse sa part sur la consommation d’énergie de tous. Le Syndicat des correcteurs avait, sous l’impulsion fougueuse de notre camarade Maya Vigier, organisé un débat peu après l’accident de Tchernobyl, dans la grande salle Croizat de la Bourse. La toute jeune Criirad d’alors, le responsable CGT d’EDF-GDF, des écologistes, dont un député européen, avaient pu débattre ensemble, s’écouter, à une époque où seules des positions pour ou contre les plus tranchées possible semblaient pouvoir exister. Et ce débat nous ramenait alors toujours et encore à la question du coût, des services réels et du choix. Ainsi qu’à la position des syndicats dans tout cela puisque à côté du statut des titulaires d’EDF-GDF existait déjà la réalité de sociétés sous-traitantes, de services.

Mais si ces souvenirs semblent utiles aujourd’hui, c’est qu’ils permettent de constater des avancées depuis ces années-là. Cela tant pour l’information, le choix des investissements, la nécessaire sécurité en prévision d’accidents et les réflexions sur une alternative possible. Bien sûr, tout reste bien timide, les éoliennes et le photovoltaïque apparaissent tout à tour comme l’avenir radieux ou comme un simple complément d’âme au tout-nucléaire. Alors que la réorganisation de l’urbain, seule vraie solution lourde, urgente, et pour l’habitat, et pour le travail, et pour la vie sociale, elle, continue de manquer cruellement de moyens.

Nous avons titré le dernier *Cantonade* « Le réveil social ». Pour chaque événement qui survient dans le monde, avec les particularités de chaque pays, en 2011, c’est du social qu’il s’agit. Pour faire court, d’une majorité qui ne supporte plus l’absence de perspective, l’organisation injuste d’un marché du travail comme soutien à un système assurant le pouvoir à une minorité, pour des bénéfiques sonnants et trébuchants.

Le cas de la Libye est emblématique. Voilà deux anciennes puissances coloniales qui font donner le canon, il faudrait plutôt dire « le missile », pour des intentions présentées comme louables : aider un peuple dans son insurrection contre le tyran. Paradoxe ? Pendant ce temps-là, l’Allemagne est tout entière disposée à oublier la Libye, pour commercer avec la Russie, les États-Unis de même et tous

(\*) *Le Marché financier français*, Josette Pilverdier-Latretye, Economica, 2002 ; « La leçon d’histoire de l’emprunt EDF », David Le Bris, La Tribune.fr, 3 juin 2009.

azimuts de l'Amérique latine à la Chine en passant par l'Arabie Saoudite. L'enfer est pavé de bonnes intentions et dans ces actions divergentes l'intérêt égoïste de chacun semble bien être *in fine* la règle unique comprise par tous.

2011, c'est une année de transition pour les médias en France et pour la presse en particulier. 2011 et 2012, faut-il ajouter. Ainsi, pour l'écrit, la dématérialisation tant annoncée depuis la mise en œuvre de l'Internet par les progrès de l'électronique semble réellement en cours. Plus de la moitié des Nord-Américains déclarent aujourd'hui s'informer via des ordinateurs fixes ou portables, des tablettes. À la fois bien sûr pour chaque nouvelle génération mais également pour les aînés s'acheminant vers la retraite. Les jeunes de l'Hexagone sont plongés dès leur plus jeune âge dans un flux d'information. S'ils utilisent en moyenne plusieurs médias par jour, c'est toujours pour 42 % d'entre eux la télévision qui reste leur seule fenêtre sur le monde, elle-même concurrencée par deux nouveaux médias : l'Internet, qui est monté à 23 %, et Facebook, qui est le média pour 10 %. La presse écrite, elle, les textes en colonnes, qu'il faut lire, analyser, comprendre, remporte 5 % des suffrages.

Le numérique emporte tout, mais comment ? En ce mois de mars, un titre comme le *New York Times* s'engage dans la version numérique payante comme partie intégrante de son modèle économique global. Cela se réalise sous nos yeux. Pour l'Hexagone, les effets se font sentir dans les champs d'activité de nos métiers. La presse et l'édition. Le livre numérique est désormais un marché où il faut investir. Posant au passage des questions au législateur pour ce qui est de l'organisation de la commercialisation, et donc des droits de ceux qui participent à ce travail.

Une rédaction est, elle, un groupe de salariés qu'il faut réorganiser. Pas seulement en transformant en bi ou multimédia ce qui n'était que papier. Mais en repensant la manière de travailler de chacun dans une rédaction ainsi que la relation économique de ces rédactions avec des régies publicitaires intégrées à des groupes de presse quand ce n'est pas carrément adossées à des agences de publicité mondiales. On voit bien que l'importance du titre est diminuée d'autant. Le jargon employé qui les réduit à des « marques » à valoriser est désormais celui issu des écoles d'ingénierie financière qui ont formé les jeunes dirigeants de presse que l'on a du mal encore à désigner comme « patrons de presse ». Ce ne sont plus en tout cas les mots hérités d'un média sûr de ses propres règles.

Pour ce qui est des maisons d'édition, je laisse à la secrétaire à l'édition le soin de parler de ce secteur à la tribune et je passe directement à quelques exemples de titres de presse.

*Rustica*. Les négociations annuelles obligatoires (NAO) viennent d'échouer du fait de la direction. Cette dernière met en avant les comptes d'exploitation afin de justifier ce désaccord. La direction se réserve de prendre des mesures salariales unilatéralement, sans

plus de précision. La délégation syndicale revendique une augmentation collective des salaires en valeur et dénonce une répartition fortement inégalitaire des bénéfices en termes de salaires. Elle est particulièrement attentive aux précaires, les pigistes.

*Le Monde*. L'attention est maximale aujourd'hui sur la modernisation de son imprimerie. Le temps est compté puisque le plan spécifique aux imprimeries dit « Imprime » doit se conclure le 31 décembre 2011 au plus tard. D'ici là, dans les deux semaines qui viennent, un accord doit être finalisé afin de ne pas se trouver dans une impasse. Cette question est d'importance puisque, parallèlement, la nouvelle direction de la rédaction affiche comme exemple pour une future réorganisation du prépresse un site d'outre-Atlantique où il n'est plus question que de contributions extérieures de spécialistes et non plus d'équipes de journalistes. Dans le même temps, cette même direction débauche des responsables du site électronique Mediapart.

*La Tribune*. La direction annonce avoir trouvé des investisseurs. Elle négocie une baisse de tarif pour ce qui concerne l'impression du titre.

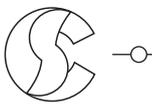
*Les Échos*. Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes demande l'intégration des annexés 3 dans la rédaction des Échos SA. Une précision, les annexés 3 ne se réduisent pas aux simples permanenciers. Ce sont ceux listés en 2005 parmi les 1 800 ouvriers jugés utiles à la production de toute la presse. Ceux qui, quelle que soit leur situation, CDI, CDD suiveur, permanenciers, travaillent depuis plus de deux années de manière régulière pour *Les Échos*.

*Metro*. Les négociations n'ont abouti qu'à une déclaration unilatérale de la direction portant sur des augmentations individuelles de salaires et à un refus d'élaborer une grille des salaires. La situation de blocage perdure donc. La mise en concurrence avec les autres titres gratuits est le prétexte à cette position patronale. Une réorganisation complète de la circulation de la copie est souhaitée par la direction. Celle-ci pourrait remettre en cause les métiers même de la fabrication d'articles. La direction ne pense plus « métiers » mais « fonctions ». Son travail consiste à déterminer des besoins que les salariés doivent satisfaire afin de correspondre à un modèle propre au titre. Modèle fluctuant selon les impératifs budgétaires.

SACIJO. L'entreprise se trouve comme les autres titres de presse dans une situation de repositionnement pour l'ensemble des personnels. L'emploi, les qualifications, les métiers, constituent les points de négociation pour le collectif correcteurs.

*Le Parisien*. Les correcteurs restent salariés du Sicavic. Un audit a lieu actuellement afin d'étudier le processus de production.

Dans le rapport d'activité écrit que vous avez entre les mains, nous indiquons que 2011 serait une année de positionnement de notre syndicat à l'intérieur de notre fédération et de cette dernière dans la CGT. Et nous terminions en nous interrogeant sur les services



que chacun de nous pouvait individuellement comme collectivement attendre de l'association des correcteurs, le Syndicat des correcteurs et des professions connexes.

Aujourd'hui, onze camarades vont être élus à l'issue de cette assemblée générale, ils vont former le prochain comité syndical. Ils se réuniront pour cela mardi à 11 heures à la Bourse du travail. Comment notre syndicat va-t-il fonctionner pour les deux prochaines années? Notre syndicat? C'est-à-dire à cette heure 228 actifs et 140 préretraités et retraités, tous à jour de cotisation. Un syndicat professionnel présent dans des secteurs divers où notre implantation est réelle.

Notre syndicat évolue et nous réaffirmons ici une fois de plus vouloir le faire dans l'unité, déjà avec les organisations sœurs de la CGT qui se trouvent à nos côtés. Vœu pieu d'assemblée sitôt dévalorisé quand chacun retourne dans son pré carré? Ou bien nécessité, urgence, parce que la crise et parce que la réorganisation en marche titre par titre, maison d'édition par maison d'édition, nous impose de regarder au-delà de nos préoccupations, certes légitimes, mais qui tournent vite au corporatisme. Et que cela soit par métier, par entreprise, par région, voire par organisation?

Nous nous trouvons face à une nécessité, celle de nous organiser afin d'atteindre des objectifs syndicaux que notre organisation se doit de dégager et d'accompagner dans leur satisfaction. Pour cela, attardons-nous pour finir sur notre manière actuelle de fonctionner. Celle-ci vient de loin. De la presse quotidienne nationale du temps où les effectifs, les règles, étaient aussi d'importance que réguliers. Alors, un comité syndical pouvait *de facto* fonctionner avec des militants qui étaient dégagés de la production grâce à la prise en charge d'équipes de presse fournies. Le nombre permettait de distribuer les tâches et de les accomplir.

Avec la succession des plans sociaux qui sont issus de la crise de cette presse, une rigidification s'est petit à petit instaurée. Et la prise en charge des responsables s'est alors à la fois réduite – tout en étant jusqu'à encore une demi-douzaine d'années assez conséquente – et à la fois concentrée sur un petit nombre, dont certains, et au moins le secrétaire délégué, étaient totalement pris en charge, cette fois-ci officiellement.

C'est cette réalité qui s'est rapidement effilochée avec le dernier plan social qui a touché le prépresse, le plan dit Recapp. Depuis, la concentration s'est poursuivie et la charge de travail s'est accrue sur une toute petite équipe de bénévoles qui doivent courir de réunion en réunion, être toujours prêts à répondre dossier après dossier à chaque problème. C'est là où nous en sommes, et c'est là qu'aujourd'hui la nécessité nous rattrape, qu'il y ait ou pas un secrétariat qui soit trop peu ou plus du tout pris en charge. Nous ne pouvons ni ne devons continuer de la manière dont nous fonctionnons, et cela au milieu d'un environnement où dans chaque structure se posent les mêmes

questions de fonctionnement – quelles que soient la taille et la splendeur – notamment économique – de chacun.

Nous devons nous organiser selon notre mesure, notre taille. C'est peut-être une occasion à saisir dès demain afin que nous travaillions au rythme qui nous convient selon les objectifs que nous nous fixons. Il ne s'agit pas d'un changement qui nous ferait passer du noir au blanc, la continuité est assurée, mais d'une nouvelle organisation plus précise sur ce qui nous réunit.

Et de ce point de vue-là, les relations hiérarchisées d'antan, avec un rapport entre une majorité d'adhérents un peu spectateurs et une minorité agissante, ne sont plus possibles. Le syndicat est en mesure d'apporter une action de régulation sur plusieurs domaines touchant les métiers de la correction. D'abord en assurant un fonctionnement touchant à l'administratif et à la régularité des publications, de notre capacité d'expression à l'extérieur. Ensuite, en se centrant sur les différents pôles de présence des adhérents : la presse quotidienne (dont un titre qui a lui seul doit compter plusieurs élus, le *JO*, étant donné son importance puisqu'il appartient au secteur administratif), la presse périodique, l'édition, le secteur juridique, le secteur emploi (permanence). Des groupes de travail doivent agir dans chacun de ces pôles et rendre compte de leurs travaux périodiquement. C'est là qu'il s'agit de susciter un autre rapport avec nos élus dans chaque titre, afin qu'ils portent une politique syndicale conforme à nos besoins, à ce qui fait que nous nous associons. Ce type de fonctionnement doit dynamiser l'action de chacun et ne plus renvoyer à un rapport entre des adhérents par trop isolés, communiquant souvent de façon désordonnée sur la liste syndicale. À ce sujet, cette liste constitue le pire comme le meilleur pour notre collectivité. Le meilleur parce qu'elle nous permet l'information rapide et la fluidité de l'information, le pire parce qu'elle aplatit toute action, qu'elle est sans mémoire et donc rabâche assez rapidement des thèmes, des prises de position selon l'humeur du jour. Elle constitue à ce titre un exemple de l'utilisation de l'Internet par des réseaux dits sociaux. Tout est placé au même niveau, les affirmations inexacts, les travaux sérieux, les discussions pointues sur des sujets exotiques.

Elle est précieuse parce qu'elle donne le ton quant à la liberté d'expression qui est établie réellement chez nous et elle implique que chacun devrait passer du temps quotidiennement afin de décrypter, hiérarchiser, choisir, pour y trouver son bonheur d'adhérent à un syndicat. Ce qui relève de l'impossible. Essayons par notre manière de fonctionner de lui donner une forme syndicale. Un peu pour prendre une image de notre profession. À la manière qu'un titre identifié de presse se distingue de listes d'informations informelles. Ou plutôt à la manière d'une liste spécialisée de discussion.

Voilà. Avant de laisser place au débat, je souhaite vous dire combien ces deux années de présence au

secrétariat m'ont apporté personnellement. J'en remercie tous les syndiqués. Et spécialement les militants, mes camarades du comité, de même que ceux qui non élus ont tenu des mandats avec dévouement. Je vous remercie de votre attention.

**Laurent Raymond.** – Que ceux qui veulent intervenir demandent la parole.

**Sabine Gaudemard.** – Je travaille au *Journal officiel*. Je suis déléguée. Le compte rendu en ce qui concerne ce titre me semble succinct. Je commence par la liste syndicale. Moi je n'ai pas écrit sur cette liste car je le la trouve pas toujours très correcte et il n'y a pas beaucoup de choses. Je suis étonnée de la remarque d'Éric. Mais il y a eu des interventions récemment au sujet du *JO*, des critiques émises par Christophe Dulieu. Qui n'est pas là, ce qui est un petit peu dommage. Il n'est pas venu parce qu'il avait l'impression qu'il ne serait pas compris. Il a préféré s'abstenir, et du coup je suis obligée de le soutenir parce que j'étais d'accord avec lui. Le point qu'il a soulevé concerne la candidature d'une camarade, Isabelle Petit, qui est à la fois membre du conseil d'administration de la SACIJO. J'en avais parlé auparavant et le comité savait que plusieurs d'entre nous n'étaient pas d'accord. Éric m'avait d'ailleurs conseillé d'écrire dans le bulletin afin de respecter la démocratie. Je ne l'ai pas fait parce que je savais que la décision était déjà prise de courir après ces deux mandats, je ne dis pas cela péjorativement, d'avoir ces deux mandats et que le fait d'écrire ne changerait rien au film. Écrire dans le journal, s'exprimer, c'est un des éléments de la démocratie comme le vote est un élément de la démocratie, mais ce ne sont pas les seuls éléments. Et puis que ce ne pouvait pas infléchir ma position. J'ai préféré m'abstenir. Du coup, je suis obligée de critiquer quelque un nommément, ce que je n'aurais pas voulu faire dans le cadre d'une assemblée. Je peux le faire enfin, je peux le faire dans le cadre du *JO*. Mais là, beaucoup de personnes ne connaissent pas le *JO*, ne comprennent pas très bien... Sur le problème de ta présence au conseil d'administration, de la présence en général d'une syndiquée au conseil d'administration et d'une responsable syndicale. Si cela ne va pas de soi pour tout le monde, c'est que les syndicats ne sont tout de même pas faits pour regrouper des membres de conseils d'administration et des syndiqués. Dans le cadre de la SACIJO, c'est une société ouvrière, j'en conviens. Le conseil d'administration est composé d'élus de différentes catégories de l'imprimerie, un élu rotativiste, un élu photographeur, une majorité de typographes et un correcteur.

**Une voix.** – Tous à la CGT.

**Sabine Gaudemard.** – Tous à la CGT, effectivement. Mais on peut à la CGT avoir des désaccords. On n'est pas forcément sur la même longueur d'onde

parce qu'on est tous à la CGT. Si au *JO* on est choqué et que vous n'êtes pas choqués, tant pis, j'en prend acte, mais écoutez au moins qu'il y a des gens qui sont choqués. Et je ne suis pas seule dans ce cas-là, je vous signale que je parle au nom de pas mal de gens. Pourquoi cela nous choque? D'abord, il n'y a qu'une administratrice correctrice et dans cette entreprise, pour ceux qui la connaissent, il y a une assez grande variété d'opinions. On n'a jamais de réunions de toutes façons donc je ne sais même pas dans un sens comment tu t'exprimerais dans une réunion si tu faisais des réunions. Et je ne suis pas la seule à pouvoir exprimer ce manque. Effectivement, un administrateur a démissionné en raison de problèmes personnels. Et tous les camarades qui travaillent avec lui savent qu'il avait effectivement des problèmes personnels. C'est privé, c'est comme cela. C'est vrai qu'on ne se bousculait pas au portillon pour se présenter. Il y avait deux candidates, une adhérente d'Info'com et toi. Et pour ce faire, tu as démissionné d'un mandat de déléguée du personnel. De toute manière, c'est vrai qu'on n'a pas beaucoup de monde pour occuper les postes.

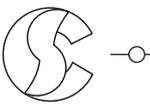
**Isabelle Petit.** – Un mandat au comité d'entreprise.

**Sabine Gaudemard.** – Tu as quitté un mandat syndical pour venir au conseil d'administration. Il s'est posé un problème précis. Tout d'abord, tu as été élue avec huit voix au second tour, ce qui n'est pas beaucoup, tu as eu ma voix mais j'ai voté pour toi par loyauté envers le syndicat. Je n'aurais, sinon, voté pour personne. Comme je n'aime pas m'abstenir, j'ai voté pour toi. Les gens s'en fichaient un petit peu parce que s'il y avait eu concurrence, s'il y avait eu un enjeu, il y aurait eu d'autres candidats, à ce moment-là. Le problème qui s'est posé porte sur un poste 145, un poste de cadre, un jackpot à décrocher en quelque sorte. Nous avions une candidate pour ce poste, et le conseil d'administration devait se prononcer sur cette candidature.

*Sabine Gaudemard rapporte et commente des discussions du conseil d'administration de la SACIJO.*

Le conseil d'administration n'a pas endossé sa candidature. Une pétition s'en est suivie.

Il fallait laisser les gens voter. Elle n'aurait peut-être pas atteint le quorum. Elle était seule candidate. Ma question est : comment fais-tu afin d'exister en tant qu'administratrice et en tant que syndiquée? Moi, je ne sais pas comment tu peux faire. Le président du conseil d'administration, je le sais comme Éric le sait, t'avait demandé de démissionner de tes responsabilités syndicales, c'est-à-dire de ne pas être au bureau du comité syndical. Il avait autorisé que tu ailles jusqu'au bout de ton mandat mais pas que tu reprennes un mandat par la suite. Si tu es élue, tu devras choisir.



Si tu choisis le comité syndical, j'annonce qu'il y aura des candidats. Donc, on ne peut pas dire qu'il n'y a personne.

**Isabelle Petit.** – J'aurais émis un veto à un conseil d'administration? Ce n'est pas vrai. Ce qu'avait demandé le conseil d'administration, c'est que des mésententes soient éclaircies, et il était question de formation pour la candidate pour ce poste de cadre.

*Sabine Gaudemard proteste.*

**Isabelle Petit.** – C'est vrai, certains d'entre nous connaissent leur attitude vis-à-vis de leurs syndicats.

**Sabine Gaudemard.** – Ce n'est pas la Côte d'Ivoire!

**Isabelle Petit.** – Ce n'est pas la Côte d'Ivoire, mais parfois cela y ressemble étrangement. Je ne sais pas d'où tu tiens tes informations, c'est extraordinaire. Récemment, tu m'accusais d'être « partout et nulle part ». Quand il se passe des choses dures, nous n'entendons pas beaucoup les délégués... Tu ne fais que des réunions en tant que déléguée? Nous n'en avons pas eu à l'atelier.

**Sabine Gaudemard.** – Il n'y a jamais eu d'assemblée générale.

**Éric Zivohlava.** – Excusez-moi d'intervenir. Je rafole des assemblées générales! Notamment devant des correcteurs non syndiqués. Il y a eu deux réunions de ce type au JO. Cela faisait d'ailleurs longtemps, je crois, qu'il n'y en avait pas eu. Je n'ai pas de problèmes pour rencontrer des camarades, souvent avec qui j'ai travaillé, qui ne sont plus au syndicat, pour parler avec eux, et j'attends de ces personnes qu'elles me donnent leur point de vue et un compte rendu de leurs engagements. Ne dites pas que je me suis opposé à des assemblées générales. Rapportez que j'ai dit qu'il était inutile sur tel point ou tel autre de faire une réunion, mais pas que je suis opposé à des assemblées générales! Mais ce n'est pas l'essentiel. Le plus important reste le fonctionnement et non pas des questions de personnes. Et quand on dit cela, ce n'est pas dans le but de prononcer un vœu pieux.

*Brouhaha.*

**Dominique Bouyahia (de la salle).** – Tout d'abord, il y a un certain nombre de choses qui ne peuvent pas être dites. Pour les réunions, Sabine en a convoqué lors de son mandat, pas toi.

**Isabelle Petit.** – Il y en a eu. Tu n'étais pas là?

**Dominique Bouyahia (de la salle et au milieu de plusieurs autres voix).** – Pour la seule dont je me souviens,

ce fut Jean-François Rousselin qui prit la parole à ta place devant ton incapacité à expliquer quoi que ce soit. Occuper des mandats alors qu'on se trouve incapable de s'exprimer, c'est un problème!

**François-Georges Lavacquerie.** – Un point technique. Vous devez venir l'un après l'autre à la table parler devant le micro, sinon nous n'arriverons pas à décrypter l'enregistrement. Chacun peut parler autant qu'il le veut mais, s'il vous plaît, devant le micro.

**Dominique Bouyahia.** – Quelque chose ne va pas, il y a une incompatibilité de mandat entre être élu au comité et membre du conseil d'administration d'une société, fût-elle ouvrière. Cette dernière est régie par le Code du commerce, les rapports ne sont pas du tout les mêmes. Notre syndicat le soutient, et c'est une bulle qui est en train de crever car d'autres dysfonctionnements existent. Des relations se pervertissent entre mandants, syndicats, c'est bien ça? en s'ajoutant à d'autres problèmes dans l'entreprise qui, eux, ne sont pas réglés par la direction. C'est-à-dire que personne... (?) la situation est en train de pourrir. Le fait que le syndicat défende cette incompatibilité suscite les problèmes dont nous sommes en train de parler.

**Le président de séance.** – D'autres interventions? La parole est au secrétaire délégué.

**Éric Zivohlava.** – Les débats entre correcteurs du *Journal officiel* constituent, mon camarade Dominique, une vieille tradition des assemblées générales du Syndicat des correcteurs. Principal sujet : les incompatibilités d'humeur au *Journal officiel*.

*Dénégations de Sabine Gaudemard.*

**Éric Zivohlava.** – Une collection complète de *Cantonade*, et avant *Cantonade* de ce qui s'appelait le *Bulletin du Syndicat des correcteurs*, est disponible au local à ce propos. Les questions longues des piétons de la SACIJO, et ce à l'époque où ils étaient cent. Je me souviens d'ailleurs d'un temps où certaines personnes déléguées du personnel étaient systématiquement critiquées tant sur leur prétendue incapacité que sur de soi-disant divisions qu'elles suscitaient... Il y en a une dans la salle. Par ailleurs, d'autres démissionnaient du comité syndical. Rien n'est donc nouveau.

Je m'explique... On peut tout dire du secrétariat, du comité syndical, mais je vais terminer. C'est-à-dire expliquer. Au JO, il y a trente postes de correcteurs. Un peu moins d'une quarantaine de personnes s'y trouvent affectées. Celles-ci se trouvent dans une structure qui est certes une coopérative ouvrière, mais qui appartient au monde administratif. Aujourd'hui, nous assistons dans ce secteur à une concentration au niveau de l'Etat avec pour conséquence que la manière habituelle de la SACIJO de fonctionner, avec ses heurs et malheurs, est condamnée à terme. Tous

savent dans l'entreprise que dans deux, trois, quatre années – personne n'a de boule de cristal quant au terme –, cela va changer, effectivement. Voici le contexte. Pour les correcteurs... Je tiens à répéter qu'aujourd'hui, c'était très poli et urbain, que nous avons en mémoire d'autres assemblées d'une tout autre nature en ce qui concerne le *JO*. A mes yeux, ce dont il est question, c'est du fonctionnement du collectif des correcteurs dans cette entreprise. Comment avons-nous fonctionné? Avec un secrétaire délégué et un comité syndical pour qui il était important – et il est toujours important – de considérer les correcteurs du *Journal officiel* non pas comme des personnes se trouvant dans une sorte de réserve, à part de la presse nationale quotidienne, mais comme un titre à l'importance similaire à d'autres d'un point de vue professionnel. Une fois énoncé cela, la question de rendre compte de notre activité se pose. Nous avons essayé, ensemble, d'avancer sur la question professionnelle, donc de la formation, donc de l'organisation du travail pour toutes ces personnes. Un rappel tout d'abord : les correcteurs ne sont plus tous syndiqués. D'excellents camarades, parfois très sympathiques, d'anciens grands radicaux devant l'Éternel, etc., ne sont plus syndiqués au Syndicat des correcteurs et des professions connexes. Ce taux est notable si l'on compare avec les autres catégories.

**Une voix dans la salle.** – Oui, mais c'est la plus grosse équipe.

**Éric Zivohlava.** – Oui, mais les autres syndicats ont réussi à imposer une discipline, même si c'est en train de se fissurer. La relation qui s'est instaurée et puis qui s'est délitée était la suivante : un secrétariat qui s'est déplacé de manière régulière au *Journal officiel* et un collectif composé de délégués qui se réunissait afin d'élaborer une politique syndicale. À ces réunions, participait même le délégué syndical de l'entreprise. Nous élaborions une sorte de cahier revendicatif, une manière d'aller aborder la direction. Ce qui est complètement consanguin puisque le délégué syndical était en contact constant avec l'ensemble des responsables de l'entreprise sur ce dossier ou sur d'autres. Nous avons connu des démissions de personnes qui tenaient des mandats, ce n'est pas nouveau, mais il faut noter cette fois que cela fait de nombreuses années que presque personne ne tient à se présenter afin de les assumer, qu'un manque de relève est notable. C'est une situation générale.

C'est dans ce contexte qu'Isabelle est arrivée au conseil d'administration. La direction de la SACIJO nous a demandé à ce moment-là qu'Isabelle n'ait plus de mandat électif. Et nous lui avons répondu que selon nos statuts, on pouvait être élu et que selon nos statuts – ceux du Syndicat des correcteurs et des professions connexes –, on peut se présenter et au conseil d'administration de la SACIJO et au comité syndical.

**Sabine Gaudemard.** – Ce n'est pas marqué! Il est marqué que tout syndiqué peut se présenter mais pas qu'on peut se présenter au conseil d'administration.

**Éric Zivohlava.** – Un point juridique. Cela tombe bien, tu travailles au *Journal officiel*. Dans des statuts, il y a un certain nombre d'interdits. Exemple : selon nos statuts, on ne peut pas se présenter à l'élection du comité syndical si on occupe une fonction ou un poste dans un parti politique au niveau national. Lisez! Tout le reste, ce qui n'est pas interdit, est possible. Résumons : nous avons une demande de notre direction, de la SACIJO, à laquelle nous avons répondu qu'Isabelle ne ferait plus partie du bureau de notre syndicat. Fin 2010, la question de la composition du nouveau comité syndical s'est posée. Nous avons abordé dans une réunion avec le collectif correcteurs cette question au cours du second semestre de 2010. Avec Sabine, Christophe, Willems, Dominique, Jeff, Isabelle. Les griefs que vous venez de porter à notre assemblée générale ont été exposés à cette réunion. Et vous avez eu connaissance des réponses que je vous ai données alors.

*Éric Zivohlava évoque un dossier ayant conduit à la perte d'une suite pour la permanence et sur lequel un différend existait avec la direction de la SACIJO.*

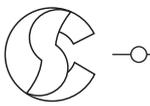
Nos arguments s'appuyaient sur les témoignages d'anciens responsables du syndicat, Elisabeth Proust, Patrice Kobis et Bruno Monthureux.

Ce qui signifie que les us et coutumes avancés par la direction pour ce qui concerne Isabelle ont bien été mis à mal pour ce qui concerne la permanence.

**Sabine Gaudemard.** – Il y avait un avocat dans l'affaire. La direction n'a pas eu le choix ; je ne défends pas la direction, c'était entre l'avocat et la direction, il faut quand même le dire puisque tu invoques la loi, le droit.

**Éric Zivohlava.** – Le sujet, c'est que le Syndicat des correcteurs et des professions connexes est un syndicat défendant des salariés du *Journal officiel*. Il ne cogère pas le *Journal officiel*... C'est-à-dire que la position de la direction du *Journal officiel*, c'est la position d'une direction et c'est pour cela que ce problème ne se pose pas au Syndicat des correcteurs et des professions connexes mais, et de manière récurrente, effectivement, à la direction de la SACIJO.

Revenons à notre manière de s'organiser. Nous nous sommes vus dans le second semestre de 2010 et nous avons évoqué la question des élections syndicales à deux occasions. L'enthousiasme déferlant a manqué pour ce qui concerne les candidatures. Malgré les explications, les mois de réflexion qui étaient possibles. Nous disions qu'il fallait qu'au moins deux, voire trois candidats soient issus de la SACIJO, en même temps que tous les postes d'élus



restent pourvus dans celle-ci. La réponse n'a pas pu être : « Nous t'avons entendu. Voici les noms de trois camarades pour le prochain comité syndical, voici la liste de ceux correspondant à tous les postes d'élus dans le cadre de l'entreprise ». Le seul retour qu'on nous ait rapporté, c'est la candidature d'un camarade qui nous a signalé en janvier être passé le week-end à la Bourse du travail et avoir trouvé la porte de celle-ci fermée. Et j'en profite pour dire que nous sommes très étonnés que de jeunes camarades, dont l'avenir est devant eux, ne se soient pas signalés. Il n'est pas normal que des délégués prennent des responsabilités dans l'exécutif, pour ce qui concerne donc le futur, alors qu'ils sont âgés de plus de cinquante-cinq ans.

**Sabine Gaudemard.** – Tu parles de moi !

**Éric Zivohlava.** – Je parle de toi et d'Isabelle Petit. Pour continuer, la nécessité de s'organiser est d'importance pour le collectif correcteurs. Le nouveau comité syndical, à travers des élus propres à cette entreprise, doit continuer à s'investir dans cette entreprise. Avec une délégation des élus complète. Notre crédibilité est liée à ce minimum, et le secrétariat n'est pas toujours là afin de suppléer à de possibles manques. Quoi de plus ? Un nouveau comité va se réunir mardi prochain, on saura si Isabelle Petit en fait partie. Dans ce cas, la position de la direction de l'entreprise nous sera communiquée et le comité syndical prendra alors, dans sa grande sagesse, ses responsabilités.

Je terminerai par un étonnement, que la direction de la SACIJO soit au courant de la liste des candidats avant même que celle-ci ait été publiée dans *Cantonade*. Je me limite donc au privatif du syndicat et à son intervention dans une entreprise. Les discussions du conseil d'administration appartiennent au conseil d'administration.

**Nicolas Ouazana.** – Pouvez-vous nous expliquer brièvement dans quelle mesure il y aurait conflit d'intérêts de se trouver et au comité syndical et au conseil d'administration ? Cela me semble le nœud du problème. Certains se sentent un peu en dehors de ce débat, et je regrette qu'on passe toute la séance sur ce point qui paraît personnel. L'orientation syndicale me semble plus mériter un débat dans cette assemblée.

**Sabine Gaudemard.** – Tout d'abord, je n'ai pas parlé de conflit d'intérêts. Ce mot a circulé sur la liste syndicale, mais ce n'est pas moi qui l'ai utilisé. C'est Christophe Dulieu, qui assume d'ailleurs. J'ai donné l'exemple d'une annulation de candidature au poste de cadre 145. Tu dis qu'il y a des questions de personnes. Un mandat est exercé par une personne, et une personne on la juge, forcément. Puisque c'est public et que chacun prend des positions, ce ne sont pas des conflits personnels. Je ne connais pas la vie privée d'Isabelle, nous ne travaillons pas dans la même équipe. Je n'ai pas ce qu'on appelle un conflit personnel mais

un conflit de fonctionnement. Disposant brièvement de la parole, je voudrais poser une question à Éric : qu'y a-t-il de différent, dans ce que tu proposes pour le JO, par rapport à ce qui se passait auparavant ? Tu parles d'un pôle le mot pôle en ital entre guill, si c'est une citation ? JO, c'est un terme que tu introduis. On a toujours eu une présence syndicale au JO, on a même parfois compté quatre élus au comité syndical. On en a eu qui avaient la signature puisque secrétaires adjoints, ainsi Patrice Kobis et Élisabeth Proust, que tu as cités. Et en tant que secrétaires adjoints, ils étaient spécialement chargés de s'occuper de ce qui se passait au JO.

Ce que tu proposes, à mes yeux, ne change pas du tout par rapport à ce qui se passait avant. Si les trois candidats sont élus, il y en aura un qui aura la signature, moi je comprends d'après les statuts que ce sera un ou une secrétaire adjointe. Et cela fonctionnera comme on fonctionnait toujours avec des secrétaires adjoints. Pour ce qui concerne les mandats de délégués du personnel et les deux postes au comité d'entreprise, effectivement deux postes sont à pourvoir au comité d'entreprise. Nous n'avons qu'un élu. Nous ne pouvons pas envoyer des potiches, ce que nous avons besoin, ce sont des personnes qui s'impliquent, pas à placer pour placer. Faisons ce que l'on peut avec ce que l'on est. Reste le problème que l'on s'en prend un peu aux gens qui sont là. Je répète n'avoir rien contre Isabelle et ne vouloir que souligner l'incompatibilité. Ce problème va se poser au JO et risque de mener à une paralysie. Donc, je répète qu'il y a des candidats pour le conseil d'administration.

**Laurent Raymond.** – La parole est à Philippe Cols.

**Philippe Cols.** – Par rapport à ce qui est compatible ou pas. Dans les statuts, les incompatibilités portent sur la direction de l'entreprise. On peut réfléchir à la question de savoir si un conseil d'administration est la direction d'une entreprise. C'est une question à laquelle je ne réponds pas. Le mouvement de l'histoire par rapport au comité qui finit aujourd'hui était bel et bien une demande de la direction du JO. Dans un esprit de conciliation et probablement par intérêt pratique, on s'est conformé au fait qu'Isabelle renonce à son mandat au sein du bureau du syndicat. À mon avis, en revanche, cela ne dit justement absolument rien sur le fait qu'elle est une comitarde, qu'elle est candidate à le rester – on connaîtra bientôt le résultat –, pour ma part, je n'y vois pas plus de malice à ce qu'elle y reste à nouveau. Merci.

**Laurent Raymond.** – Avons-nous fait le tour de cette question ? D'autres questions ?

**Nicolas Ouazana.** – Nous avons des rapports de l'activité syndicale entreprise par entreprise. Pourrions-nous élargir le débat et se demander où

nous en sommes et que pouvons-nous attendre de l'avenir ?

**Laurent Raymond.** – Pouvons-nous lancer ce débat ? La parole est à Annick Béjean.

**Annick Béjean.** – Afin de détendre l'atmosphère, voici un petit gag. Cela nous vient de la fédération. Tout d'abord, j'ai beaucoup aimé l'article du copain qui a écrit un article sur une assemblée générale d'information qui s'est déroulée justement à la SACIJO au moment du mouvement sur les retraites. Il a bien décrit cette intervention.

**Sabine Gaudemard.** – Il s'agissait d'une intervention du délégué syndical au nom du Comité inter.

**Annick Béjean.** – Nous avons déjà écrit dans *Entre nous* à ce sujet. Notre fédération, de façon responsable, a réussi à la fois à inviter toutes et tous à participer pleinement au mouvement... sans faire grève. Les autres, ils y vont, mais pas nous parce que c'est irresponsable, cela fout en l'air les petits journaux, et puis comprenez, avec Internet, ce serait un coup de Trafalgar pour la presse papier, etc. C'est ce qu'il faut appeler « être responsable ».

Mais là, on a tout de même quelque chose qui s'appelle « Motion des organisations syndicales de la presse quotidienne régionale et presse quotidienne départementale ». La lecture de ce texte est un grand moment. « *Les syndicats et équipes syndicales Filpac CGT constatent que les tactiques patronales à l'œuvre, qu'il s'agisse de celles de la SPQR ou qu'il s'agisse de celles supplétives des directions de groupe tel le Crédit Mutuel, n'ont qu'un but plus ou moins avoué, obtenir un recul des salaires, ce qui est inacceptable. Les salaires de tous et toutes doivent progresser [c'est en gras] selon les revendications déjà avancées : 1 % au titre de 2010, 2 % au titre du premier semestre 2011 et continuer d'évoluer au rythme de l'inflation réelle constatée tout au long de l'année au moyen de l'indice Filpac CGT, instrument plus adéquat que l'indice Insee. La Filpac CGT rappelle à toute fins utiles qu'elle a proposé un accord national sur les salaires réels ouvrant des négociations le complétant. À tout moment, des négociations peuvent reprendre. En conséquence, les syndicats et équipes syndicales de la Filpac CGT exigent la tenue de négociations nationales portant sur le salaire réel. Ces négociations ne sauraient comporter de clauses de restriction du droit de revendiquer et d'agir en conséquence. Sur cette base, la Filpac CGT s'adresse sans délai à toutes les directions d'entreprise [là, tout le monde tremble] et au SPQR, dont la stratégie dilatoire et passible d'une démonstration de la détermination des salariés. C'est pourquoi la Filpac CGT appelle [c'est en gras] à des non-parutions au mois d'avril.* » Alors, je ne sais pas pourquoi ils ne disent pas grève mais non-parution. Je m'en suis ouverte à notre secrétaire afin de connaître la différence sémantique entre non-parution et grève. Pour moi, c'est non-parution parce que grève, c'est

« irresponsable ». Surtout pour les retraites. Mais pour les salaires, c'est pas grave si on fait du mal aux petits titres... Je recommence : « *dont la première portera sur les datés du 2 avril. Répondant à l'intersyndicale du 10 mars, elle lui propose cette journée d'action qu'elle organise d'ores et déjà pour obtenir un succès au moins égal à celui du 18 février. La Filpac CGT, ses équipes syndicales et syndicats, agit de telle manière que la question salariale reste ouverte tant que satisfaction n'a pas été obtenue.* »

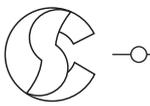
Je ne sais pas jusqu'où ils iront, mais quand nous passerons de non-parution à grève, là cela va ch... ! Finissons. « *Ces journées d'actions seront aussi l'occasion de manifester le refus total des pratiques de harcèlement et d'intimidation que subissent les délégués syndicaux dans le département prêt du Crédit Mutuel.* »

Extraordinaire ! On fait tout ce que l'on peut afin de faire venir toutes et tous aux manifestations. Pour la lutte, pour les grèves, pour l'action. Mais... pas nous parce que c'est irresponsable, que l'on risquerait de foutre les journaux en l'air... pour les retraites, parce que pour des augmentations de salaires, on peut faire grève. C'est-à-dire qu'il y a un mépris complet des retraités. La Filpac ne s'est d'ailleurs quasi jamais associée au problème des retraites. Pourtant, c'est un même corps, composé tant des retraités que des futurs retraités. Eh bien, non.

Ce qu'il faut comprendre peut-être également, c'est qu'une clientèle commence à leur échapper. À l'inter comme à la fédé, puisqu'on y retrouve les mêmes. Travaillent-ils « à vue » ? Ont-ils renoncé à travailler pour le long terme ? Il faut un bénéfice immédiat, grève, mais pour les salaires, pas pour les retraites, surtout pas pour les retraites.

**Laurent Raymond.** – La parole est à Éric Zivohlava.

**Éric Zivohlava.** – Je répondrai à Nicolas. L'activité du syndicat. Nous sommes présents dans la CGT notamment à travers le Comité intersyndical du Livre parisien. Ce comité a connu une histoire récente mouvementée, puisqu'il ne regroupait plus que trois parties : un syndicat, le nôtre, une section du Syndicat général du Livre, celle des rotativistes, et certains distributeurs. Depuis six années, la Chambre syndicale typographique parisienne, renommée Info'com, est revenue dans ce Comité afin de participer à une refonte de celui-ci. Qui, s'il n'occupe plus la place prépondérante de jadis, ambitionne de représenter la CGT, la Filpac, dans la région parisienne. À quoi sert-il ? D'abord, que les responsables se rencontrent régulièrement et invitent tout élu d'entreprise. Un bureau se tient chaque semaine et évoque les questions de la presse, donc principalement de la question de la modernisation. À savoir, si son rythme pose des problèmes d'emplois dans les entreprises et quelle est la réponse des syndicats. Dernièrement, il était question des plans sociaux dans les imprimeries et de la répartition des salariés qui partent dans un plan social



d'accompagnement jusqu'à la retraite – pour ne plus dire des préretraites –, de ceux qui abandonnent la profession. Le tout afin de retomber sur des effectifs redevenus « adéquats ». Le Comité traite la question de la politique salariale. Il s'agit là de l'ensemble des salariés de la profession, quotidiens, périodiques, distribution, impression, il s'agit d'une quinzaine de milliers de salariés, et jusqu'à aujourd'hui, c'est le pourcentage du Comité inter qui a prévalu dans les négociations. Dans lesquelles l'ensemble des confédérations étaient présentes et où certaines avaient pourtant affiché des demandes beaucoup plus intéressantes, maximalistes, un tantinet démagogues, lors d'une grand-messe un peu théâtrale.

Notre participation à la CGT s'est manifestée également dans la participation à des instances : mutuelle, formation, prud'hommes, commission de l'édition, etc. Ces mandats constituent une réponse à ta question de l'activité d'un adhérent du syndicat. Ces mandats sont parfois fédéraux, il s'agit donc de défendre l'ensemble des salariés. Le syndicat a sa place dans ces mandats fédéraux où se décide le futur des négociations, du positionnement de la fédération. Sachant que celle-ci est une fédération d'industrie, avec donc une base ouvrière encore forte. Parfois de personnes peu qualifiées. Parmi elles, des salariés à statut ou pas dans le même secteur, ainsi le portage et le départ mais également l'édition.

Autre point, la question des unions départementales et des unions locales. On n'a pas ou peu de camarades investis dedans. Le secrétariat s'est efforcé de participer aux activités de l'union départementale Paris pour ce qui concerne des réunions des syndicats. C'est encore un autre monde, puisqu'on y travaille de manière interprofessionnelle. On fait un pas de côté d'une vision purement industrielle, qui caractérise notre fédération, pour entrer dans un monde qui, s'il n'est plus celui transversal qui caractérisait les Bourses du travail, reste interprofessionnel, formé à la fois par de très grandes entreprises – AP-HP, RATP, etc. – et par des syndicats locaux. Le tout tenant à intervenir de manière spatiale, là où se trouvent les militants. Tant pour des luttes locales qu'afin de relayer des campagnes nationales. Ainsi pour le refus de la réforme gouvernementale des retraites où ils se sont fortement mobilisés. Voici pour la partie « structure », CGT. Il y a une deuxième partie, celle des entreprises, où là il est question de délégation, de mandats, d'engagement syndical. Il faut être élu selon les nouvelles règles, 10 % des voix. La représentativité de chaque syndicat doit être déterminée fin 2012. C'est pour cela que nous avons publié ces nouvelles règles de représentativité dans un numéro de *Cantonade*. L'important, donc, dans cette deuxième expression du syndicat, ce sont ces adhérents qui ont un mandat, qui sont élus.

Enfin, la troisième partie, c'est celle qui est propre à notre fonctionnement en tant que syndicat. Notre forme propre. Il doit y avoir un secrétariat et un

bureau qui puisse représenter le syndicat dans toutes ses actions, assure les publications, la comptabilité. Quand on évoque un service juridique, par exemple, ces réalités sont incontournables. Actuellement, deux camarades, Claire Gignan et Anne Hébrard, sont juges aux prud'hommes, candidates à l'élection du comité syndical, déléguée syndicale CGT pour un quotidien national pour l'une, déléguée à l'édition pour l'autre. Elles assurent, avec d'autres, une présence juridique. Elles constituent un exemple de fonctionnement d'un syndicat comme le nôtre.

Donc, trois parties où les adhérents actifs peuvent s'investir et définir notre association pour le futur. Ils peuvent assez facilement s'agréger en acceptant un mandat défini selon les disponibilités de chacun – il ne s'agit pas de nommer pour nommer à des fonctions – et constituer la base minimale de fonctionnement de notre syndicat. Un syndicat dont l'originalité réside dans la prise de responsabilités pour une action qui concerne chacun. Alors, quand des pôles sont mis en avant, c'est bien pour que, selon les secteurs, ce soit des personnes appartenant à ceux-ci qui prennent des mandats, ainsi pour l'édition, la presse périodique. Supplémenter à un manque peut être intéressant, mais pas à long terme. Anne faisait remarquer ce matin avec les correcteurs d'édition qu'elle se trouvait dans des réunions où l'évolution de métiers était évoquée, métiers dont parfois elle ignorait même l'existence. De même, des camarades de la presse périodique qui affrontent des problématiques propres. Des appels pourront être lancés avec le prochain comité en relation avec ces réalités diverses, pour que ces pôles de définissent. Merci.

**Laurent Raymond.** – D'autres interventions?... Bien, nous allons clore les questions diverses et passer au vote du rapport d'activité du secrétariat. Qui est pour?... 29. Qui est contre? Personne. Qui s'abstient? Personne. Le rapport du secrétaire délégué est adopté. Nous allons attendre le résultat du scrutin.

**Éric Zivohlava.** – Là, ils sont en train de discuter...

*Séance interrompue, micro ouvert. Brouhaha, apartés, bruits de chaises et de conversations personnelles inaudibles entre les adhérents...*

**François-Georges Lavacquerie.** – Un peu de silence, s'il vous plaît... La séance va reprendre.

**Raymond Laurent.** – Avec les résultats du scrutin...

**François-Georges Lavacquerie.** – Oui, il est 17 heures... Bon, les correcteurs qui sont encore là sont invités à regagner la salle... Tout le monde sont là? Je vais passer donc la parole à Patrick Mané, scrutateur, pour les résultats du vote pour l'élection du comité syndical...

**Patrick Mané.** – Merci, Laurent. Bien, voici avec les excuses des scrutateurs pour la longueur du dépouillement, qui s'est avéré un peu laborieux... Alors... Pour les retraités, étaient inscrits : 140; nombre d'enveloppes reçues : 73; nombre de bulletins blancs et nuls : 1; suffrages exprimés : 72. Ont obtenus, par ordre alphabétique : Annick Béjean, 70 voix; Philippe Cols, 65; André Devriendt, 72; Andrée Kolar, 69; Jean-François Millaud, 72; José Nuevo, 71; Pierre Parot, 71; Thierry Porré, 71 sont élus au comité syndical des retraités. Voilà. Commission de contrôle des retraités : Michèle Crès, 72; Jeanne-Marie Laurant, 72; Béatrice Monnin, 72. Tous sont élus. Pour les actifs : nombre d'inscrits, 223; nombre d'enveloppes reçues, 176; bulletins blancs et nuls, 16; suffrages exprimés, 160. Sont élus au comité syndical, par ordre alphabétique : Sylvie Cazenave, 127; Christophe Constantin, 131; Claire Gignan, 141; Anne Hébrard, 136; François-Georges Lavacquerie, 103; Nathalie Lewino,

134; Annie Pajnik, 140; Isabelle Petit, 130; Christophe Versailles, 104; Francis Willems, 124; Susan Watelet-Riou, 134. Ne sont pas élus au comité syndical, par ordre alphabétique : Claire Delenclos, 75; Chaâbane Lakel, 58; Franck Leclercq, 52; Frédéric Vazquez, 68. Par ailleurs, pour la commission de contrôle, étaient candidats et sont élus : Pascal Hitrop, 156; Stéphane Viaux-Pecatte, 157; Éric Zivohlava, 155, le moins bien élu des trois. Voilà donc les résultats des élections au comité syndical et à la commission de contrôle 2011-2013 du Syndicat des correcteurs et des professions connexes. Scrutin clos le 26 mars 2011 à 14 heures.

**Raymond Laurent.** – Bien, merci Patrick.

**De la salle.** – L'AG est close, alors ?

**Raymond Laurent.** – Oui, l'AG est close.



## Droit de réponse

Dans le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2010, paru dans *Cantonade* 220 de mars 2011, page 23, une camarade anonyme explique comment, après avoir entendu parler du statut d'autoentrepreneur à Formacom, elle a décidé de pratiquer son activité en indépendante.

Je tiens à préciser que jamais Formacom n'a présenté ce statut comme une alternative au salariat, encore moins à l'Agessa. Si, effectivement, nous informons nos stagiaires de son existence, c'est pour mieux en dénoncer la perversité : perte d'une partie de la protection sociale (notamment le chômage), modification des

conditions de retraite, impossibilité de participer à la vie de l'entreprise (élection des délégués du personnel, etc.).

Dans la lettre d'information de Formacom n° 4 de juin 2010, envoyée à tous les anciens stagiaires, je dénonçais ce statut en ces termes :

*« Pour l'employeur, l'avantage est évident : il est enfin débarrassé de ses anciens employés, qui lui coûtaient des charges sociales, qui l'obligeaient à respecter des droits inscrits dans les conventions collectives et dans les accords d'entreprise, qui revendiquaient pour faire respecter ces droits ou améliorer leurs conditions de travail... »*

*Avec un AE [autoentrepreneur], il est face à un fournisseur*

*duquel il peut tout exiger : travail le week-end et les jours fériés, cadences infernales, prix le plus bas possibles... et exercer diverses pressions pour faire jouer la concurrence qui ne manquera d'apparaître dans la profession. »*

Cette lettre d'information contient également les données chiffrées prouvant comment le statut d'autoentrepreneur ne peut être que défavorable à un correcteur.

Elle est téléchargeable sur le site de Formacom ([www.formacom.net](http://www.formacom.net)), rubrique « téléchargement ».

**Patricia Nerre,**  
**Présidente de Formacom**

## **Réponse de la DRH Editis**

### **Mais qu'est-ce qu'il y a comme erreurs**

### **sur le site de l'ASFORED !**

**Date : 5 septembre 2011**

**Objet : Annonce illégale**

Madame

L'annonce OF0811-16859, parue sur le site de l'ASFORED pour Place des Editeurs, condamné pour travail dissimulé, a retenu toute mon attention.

Comme vous le savez, selon la convention collective de l'édition, les métiers de préparateur de copie, lecteur-correcteur, correcteur... relèvent du salariat, que ce soit en CDI ou en CDD, sur site ou à domicile.

Chercher à faire travailler les salariés de l'édition autrement que sous ce statut est un détournement du droit du travail.

Cette annonce est illégale.

Le Syndicat des correcteurs se réserve le droit, après avoir attiré l'attention des Urssaf sur ce manque à gagner pour leurs caisses, d'assister dans la procédure qu'ils engageraient ceux qui défendraient leur droit.

Vous trouverez en pièce jointe le jugement qui condamne Place des Editeurs pour avoir fait travailler une correctrice en Agessa (travail dissimulé)<sup>1</sup>.

Cordialement.

Anne Hébrard

secrétaire à l'édition du Syndicat des correcteurs

---

Contrats de mission des auto-entrepreneurs : gare aux abus des entreprises

C. Caillaud | Publié le 11/11/2010

Le secrétaire d'Etat chargé du commerce a indiqué dans une réponse ministérielle du 12 octobre 2010 que les entreprises qui utiliseraient le statut d'auto-entrepreneur à des fins détournées risquent une requalification des contrats de mission en contrats de travail.

Il apparaît que certaines entreprises utilisent des auto-entrepreneurs pour couvrir l'externalisation abusive de salariés ou le recrutement de faux indépendants.

Les auto-entrepreneurs sont des travailleurs indépendants. Ils doivent donc pour exercer leur activité conserver la maîtrise de l'organisation des tâches à effectuer, ainsi que de la recherche de la clientèle et des fournisseurs.

Tel n'est pas le cas de personnes, salariées ou engagées dans un processus de recherche d'emploi, à qui l'on demande de se déclarer comme auto-entrepreneur alors qu'elles travaillent en pratique sous l'autorité de leur ex-employeur ou de leur recruteur. Dans ce cas, la relation contractuelle peut fort être requalifiée en contrat de travail.

Est considéré comme salarié celui qui accomplit un travail pour un employeur dans un lien de subordination juridique permanent. Il est défini comme « l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné ».

Les personnes victimes d'externalisation abusive d'emploi salarié en auto-entrepreneur, peuvent introduire devant le conseil des prud'hommes une action en requalification de leur contrat de mission en contrat de travail, avec les conséquences suivantes :

- le paiement des salaires et heures supplémentaires
- l'octroi de dommages et intérêts
- le paiement des cotisations sociales du régime général pour toute la durée de la relation contractuelle.

Le secrétaire d'Etat a précisé que le fait de maquiller sciemment une relation salariale en contrat d'entreprise ou de régie, ou en paiement en honoraires de prestations de service ponctuelles ou régulières, pour échapper à ses obligations d'employeur, est équivalent à faire travailler un salarié de façon non déclarée ou sous-déclarée. Il est donc constitutif du délit de travail dissimulé (c. trav. art. L. 8221-6, II).

Source : Rép. Liebgott n° 76823, JO 12 octobre 2010, AN quest. p. 11146

---

1. Voir *Cantonade* n° 220, mars 2011, p. 48-53.

**Date : 12 septembre 2011**  
**Objet : RE Annonce illégale**

Madame,  
 Je fais suite à votre courriel du 5 septembre dernier.  
 Vous avez attiré mon attention sur l'annonce qu'a fait paraître un de nos éditeurs dans l'ASFORED.  
 Cette annonce, qui a été éditée par erreur, a été immédiatement retirée.  
 Sachez par ailleurs que nous entendons bien tirer les conclusions du jugement que vous mentionnez.  
 Cordialement

Blandine LANGLOIS  
 Directrice des ressources humaines



## Nouvelles brèves de la presse

### Une école professionnelle de journalistes rejoint l'université

Une des quatre écoles professionnelles privées sur les treize « reconnues par la profession » (\*) vient d'intégrer l'université. Il s'agit de l'Institut pratique du journalisme (IPJ), une école parisienne située dans l'ancien quartier de la presse (juste en face de l'immeuble parisien de L'Illustration). Elle se marie avec Dauphine Université Paris, qui, elle-même, s'associe à d'autres établissements afin de créer l'université internationale omni sciences, dite « Paris

Sciences et Lettres » (PSL). Issue de la réforme Pécresse de l'enseignement supérieur, cette structure est éligible au grand emprunt et peut créer des fondations privées afin de compléter son financement parce que homologuée dans le programme Initiatives d'excellence (Idex).

Le diplôme délivré par l'IPJ sera double, celui de journaliste au niveau baccalauréat plus cinq années d'études supérieures et celui d'un master de l'université Paris Dauphine. L'école pourra en regard enseigner le journalisme aux étudiants de toutes les

structures de PSL à travers des accords particuliers.

(\*) Ce sont les partenaires sociaux des agences de presse, de la presse écrite et audiovisuelle qui « reconnaissent » en Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes (CPNEJ) la formation d'une école. Le cursus doit remplir différents critères, notamment « être distinct de filières de formation à la communication ou à d'autres secteurs » et « répondre à un souci d'éthique et de respect des règles professionnelles », <http://www.snj.fr/spip.php?article209>

## Stage réviseur-éditeur

Le stage réviseur-éditeur démarrera en janvier. Cette formation correspond à une demande de la presse périodique et de la communication en matière de personnel aguerri aux méthodes de titraille, réécriture et révision sur les logiciels utilisés aujourd'hui, Word, XPress et InDesign.

Dans ce contexte, le terme « éditeur » vient de la francisation de l'anglais *editing*, qui désigne toutes les accroches, et leur cohérence entre elles, que l'on trouve sur une page imprimée ou diffusée par Internet. Le réviseur-éditeur, outre son travail sur le texte (réécriture, vérification de l'information, correction), connaît les règles de la titraille, sait légèrer une photo, a un avis pertinent sur l'ensemble des accroches, chapôts, intertitres, phrases de relance, encadrés...

Ce stage ouvre les portes de l'emploi en presse, sinon en CDI malheureusement de plus en plus rare, du moins en pige ou CDD; il permet de répondre aux demandes de secrétaires de rédaction, réviseurs et rewriters, notamment dans la presse magazine, demandes toujours plus importantes à mesure que les équipes en interne s'amenuisent.

La session de l'année dernière a permis à 6 stagiaires sur 8 de trouver un emploi régulier (dont 1 CDI).

Contenu du stage (291 heures)

- Organisation de la production en presse (16 heures)
- Lecture critique et intervention sur le texte (118 heures)
  - Traitement linguistique et orthotypographique
  - Traitement rédactionnel
- Les techniques d'édition (78 heures)
  - Mise en page sous XPress et InDesign
  - Lecture en première et révision sur pages montées
  - Utilisation de ProLexis dans la correction sur pages montées
- Évaluation et bilan (9 heures)
- Stage en entreprise (70 heures)

Rappelons que ce stage peut être pris en charge dans le cadre d'un CIF, auquel peuvent accéder tous les salariés, y compris les TAD d'édition.

Pour plus d'informations, contactez Olivier Debanne à Formacom ou rendez-vous sur le site [www.formacom.net](http://www.formacom.net).

Formacom : 01 56 96 07 20 (du lundi au vendredi, de 14 à 17 heures), fax : 01 56 96 07 21.

E-mail : [secretariat@formacom.net](mailto:secretariat@formacom.net)

Site Internet : <http://www.formacom.net>

## **Merci pour toutes ces années**

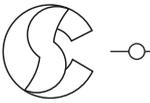
Lors de l'assemblée générale de Formacom du 30 avril 2011, Jocelyne Ginestet nous a informés qu'elle souhaitait faire valoir ses droits à la retraite. Son départ est effectif depuis le 30 juin dernier.

Outre ses fonctions administratives et comptables, Jocelyne est devenue, au fil de ses trente années de fonction, un pilier de l'école et je pense qu'on lui doit en grande partie la pérennité de Formacom. Son dynamisme, ses idées, sa vigilance, sa capacité à gérer des périodes parfois difficiles, son soutien pratique, moral et affectif aux centaines de stagiaires qui nous ont fait confiance laisseront le souvenir d'une grande professionnelle entièrement dévouée à l'école et au métier. Nous lui souhaitons une retraite riche et heureuse.

Avec le départ de Jocelyne, une réorganisation de l'école est devenue nécessaire. Olivier Debanne, correcteur et salarié de Formacom depuis plus de vingt ans, a accepté de reprendre une partie des tâches jusqu'alors assurées par sa collègue. Depuis septembre, il est responsable des parties administratives et pédagogiques de l'école. Cette charge de travail supplémentaire s'accompagne d'une modification de son contrat de travail, qui passe de 20 heures à 30 heures hebdomadaires. Il devient donc le principal interlocuteur de tous à Formacom, notamment pour tout ce qui concerne l'organisation des stages.

Jocelyne, qui reste trésorière de l'association, continue d'assurer la comptabilité.

**Patricia Nerre**



## Pour Janine

On peut dire que les tourmentes de l'Histoire, tu les auras reçues en plein cœur, toi qui naquis un jour de septembre 1931 dans une famille juive de Mulhouse. Tes parents (un père avocat), réfugiés durant la guerre avec leurs enfants à Valence, te cachent – sous le nom de Cacheux... – avec tes deux frères dans le Vercors. Une cachette d'où tu assistas, de tes 13 ans, à l'implacable été 1944 qui vit les troupes nazies faire leur œuvre dans ces montagnes. Ton père résistait, ta mère aussi, qui parvint à faire sortir du camp de Gurs des membres de leur famille internés en tant que juifs étrangers.

Nous nous étions connues dans le grand cassetin du *Monde* époque rue des Italiens, où les passés des correcteurs étaient si divers. Tu avais beaucoup travaillé dans l'édition, mais surtout – et cela je ne l'appris que peu à peu –, quand la guerre d'Algérie, la « guerre sans nom », battait son plein, tu avais pris fait et cause pour les combattants du FLN, une « porteuse de valise » tu fus, ce qui te valut procès (celui du réseau Jeanson) et incarcération à la Petite Roquette, une prison de femmes qui a disparu du paysage parisien. Tu y connus Micheline Pouteau, avec qui tu te réfugias en Italie : au lendemain du verdict, en octobre 1960, tu étais sortie de prison (la préventive avait quasiment couvert ta peine de huit mois de prison), quant à Micheline, elle s'était évadée avec cinq autres détenues, dont Hélène Cuénat, qui raconta comment tu parvins à leur faire passer « du fil de pêche pour gros poisson » afin qu'elles consolident les bas devenus cordes pour franchir les murs de la Petite Roquette. A Milan, vous aviez travaillé d'arrache-pied à recueillir des témoignages sur la « guerre sans nom », de déserteurs, de soldats revenus du front, des lettres... Tout cela devint *Una resistenza incompiuta e gli anti-colonialisti francesi 1954-1962* (édition Il Saggiatore, Milan, 1964), « incompiuta » étant

une allusion, précise Micheline Pouteau, non pas au tout neuf régime algérien, mais « au retour à l'ordre en France ».

Et surtout mon corps aussi bien que mon âme, gardez-vous de vous croiser les bras en l'attitude stérile du spectateur, car la vie n'est pas un spectacle, car une mer de douleurs n'est pas un proscenium, car un homme qui crie n'est pas un ours qui danse

(Aimé Césaire, *Cahier d'un retour au pays natal*)

Tu avais été en d'autres temps enseignante de français, pigiste à *Jeune Afrique* ; tu devins à ton retour en France dans les années 70 traductrice, l'œil sur la mise en page, correctrice, à la *Revue d'études palestiniennes* d'Elias Sanbar. Le temps passa... jusqu'à la rue des Italiens (déjà, décidément, toujours l'Italie), nous nous y connûmes donc, aimant passionnément discuter (notamment) de notre métier. Dans ta petite maison de Meudon, au bord de ton jardin sauvage, ou qui m'apparaissait comme tel, j'aimais aller te voir, nous y parlions un verre d'alsace aux lèvres, toi te servant de tes cigarettes comme d'un redoublement de la passion donnée aux mots, tu jouas de l'épinette, pas loin Manouche, boule de poils toute noire, manifestait sa joie de vivre. C'était bien.

**Martine Rousseau**

*Janine Cahen est morte le 10 août 2011, la cérémonie d'incinération a eu lieu le vendredi 19 août au crématorium du Parc, à Clamart (Hauts-de-Seine). Ses cendres y ont été dispersées dans le Jardin du souvenir.*

\* L'historien Yves Frey s'était entretenu au printemps avec Janine. Le texte issu de cet entretien, « Une anticolonialiste pendant la guerre d'Algérie », doit paraître en novembre dans l'Annuaire de la Société d'histoire et de géographie de Mulhouse.



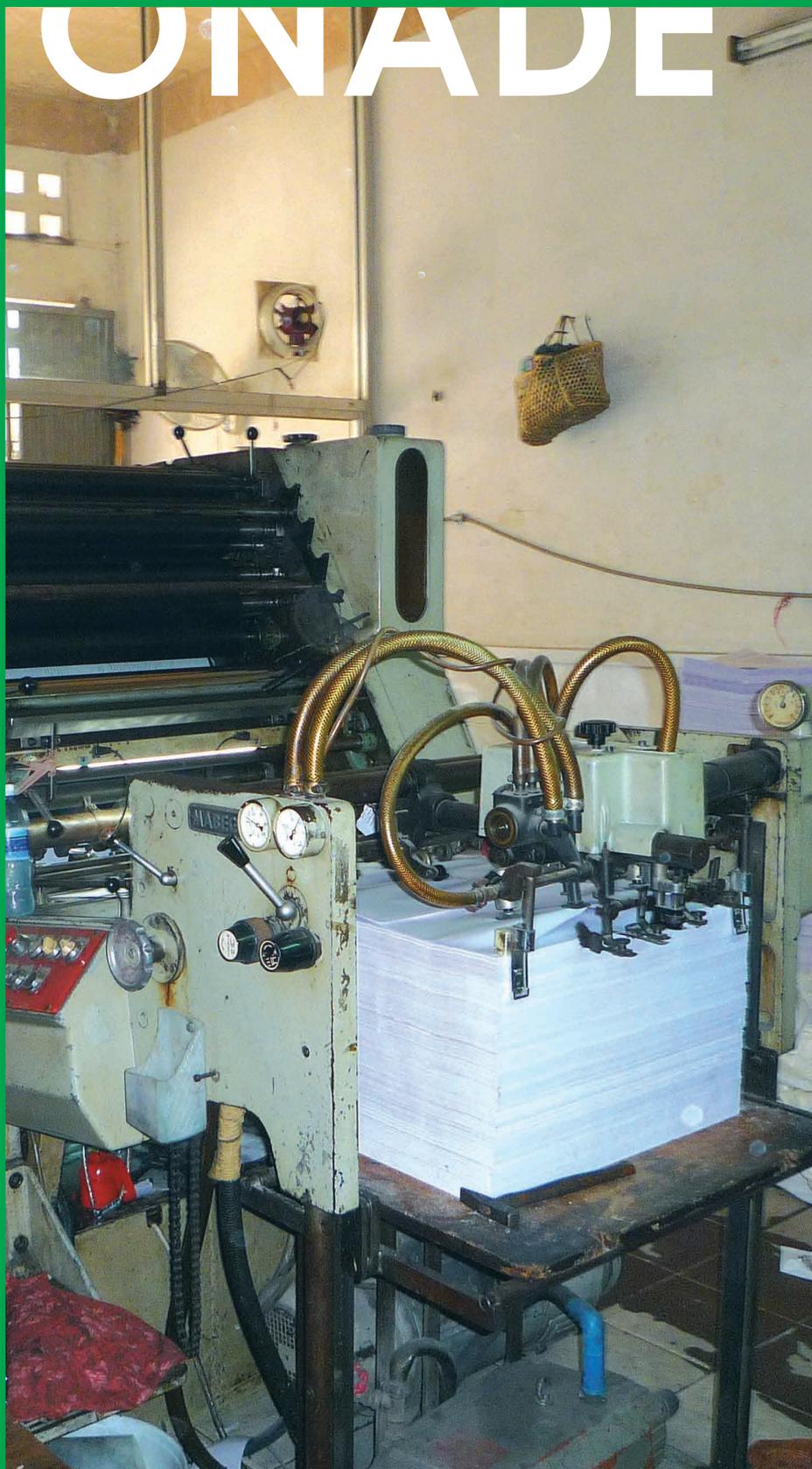
Imprimerie à Phnom Penh : le matériel est ancien, les ouvriers ont pour seule protection un masque et travaillent pieds nus ou en tongs – comme presque tous les Cambodgiens. On y imprime beaucoup de bilboquets et quelques livres. Le bruit des machines est presque couvert par celui de la circulation – scooters et *tuk tuk* citadins, quelques 4 × 4 de riches entrepreneurs. La plupart des ouvriers viennent des campagnes environnantes et envoient une partie de leur salaire à leur famille. Même si on cherche bien, dans cette imprimerie, nulle pièce sombre, nul cassetin de « poussiéreux »... A la question, posée en khmer par un interprète, aucun ouvrier ne peut répondre... Ils n'ont jamais vu de correcteur. Nous n'existons pas...



Photos de couverture (première, troisième et quatrième) : imprimerie à Phnom Penh, Cambodge (Christophe).  
Première : une ouvrière travaille à une machine de façonnage pour coudre les cahiers des livres. Troisième : quelques étapes de la chaîne du livre.  
Quatrième : intérieur de l'imprimerie et détail d'une machine de façonnage pour coudre les cahiers des livres.

Syndicat des correcteurs et des professions connexes • **Filpac CGT**  
Directeurs-gérants : Anne Hébrard et Francis Willems – ISSN 1148-2583  
Bourse du travail – 3, rue du Château-d'Eau – 75010 Paris  
Téléphone : 01 44 84 50 81 – Télécopie : 01 44 84 50 72  
Courriel : [correcteurscgt@yahoo.fr](mailto:correcteurscgt@yahoo.fr)

# 221



**Journal officiel**  
Règlettes atelier : 01 40 58 77 25  
Équipers atelier : 01 40 58 75 43  
Règlettes rédaction : 01 72 69 62 24  
Équipers rédaction : 01 72 69 62 22  
**Le Monde :** 01 57 28 28 42  
**Lemonde.fr :** 01 53 38 90 89  
Courriel : [cormia@lemonde.fr](mailto:cormia@lemonde.fr)  
**L'Equipe :** 01 40 93 25 47  
**Les Echos :** 01 49 53 72 45  
**Le Figaro :** 01 57 08 51 36  
**L'Humanité :** 01 49 22 74 23  
**France-Soir :** 01 56 21 00 30  
**Le Parisien :** 01 40 10 31 13  
**La Tribune** 01 40 13 13 21  
Correction atelier 01 40 13 13 01  
**Investir :** 01 44 88 49 28  
**Formacom :** 01 56 96 07 20  
Formation professionnelle des correcteurs  
19, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves  
93500 Pantin  
[secretariat@formacom.net](mailto:secretariat@formacom.net)